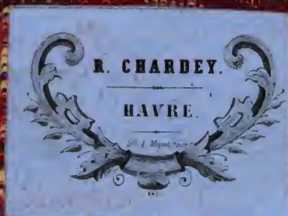

R. CHARDEY.
HAVRE.





à Monsieur Viau,

hommage de l'auteur.

Od. Canet

R. 24 Janvier.

Monsieur et cher concitoyen,

Je pensais qu'il m'échapperait bien des erreurs dans ma compilation héraldique ; mais j'avoue que je me croyais sûr de mon affaire pour Harfleur. Si j'ai rencontré aussi juste sur les autres points, il ne faut pas que je compte sur mon travail pour devenir le héraut en titre d'office du nouvel empire que bien des astrologues croient apercevoir au bout de leur lunette.

Je vous remercie bien vivement de la rectification que vous avez eu l'obligeance de me fournir. Je serais heureux si, de nos cinq départements, je recevais les éléments de pareils errata à mes besoins. J'en ferais bien vite l'objet d'un supplément. Malheureusement la Revue de Rouen ne va guères plus loin que les rives de la Basse-Seine et il ne se rencontre pas partout des compatriotes aussi obligeants. Comme j'ai demandé un tirage à part, j'espère cependant qu'en distribuant par ci par là quelques exemplaires de ma notice, je pourrai obtenir quelques communications nouvelles.

Vous êtes, Monsieur et cher concitoyen, un des premiers à qui je me proposais d'offrir un de ces exemplaires. Je l'aurais remis pour vous à notre ami Caumont, aussitôt que j'aurai reçu le

2

paquet que M. Terrin me fait bien attendre. Puisque vous avez lu ce travail dans la revue, je ne me presserai pas de vous l'adresser, parce qu'il se pourrait que j'eusse à y ajouter prochainement un 1er chapitre de rectifications. Je tiens à ce que votre curieux document ne demeure pas longtemps inédit.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments affectueux.

A. Canel.

Pont-Aer, 14 Janvier 50.

P.S. Après le blason chevaleresque des villes normandes, je me propose de m'attaquer au blason populaire, sur lequel je recueille des notes depuis plusrs années. Votre obligeance spontanée m'inspire la pensée de vous mettre à contribution pour ce nouveau travail.

Ma collection n'est pas très riche pour votre contrée; je ne connais que les sobriquets appliqués aux habitants de Montivilliers, d'Harfleur, de Caudebec, Yvetot, Cideville, Limesi, St Wandrille (les mangeurs d'oreilles, les gourmands, — les crabliers — les friands — les sapas — les chats, — les chiens — les culs... —). Parmi les proverbes où figure le nom d'une localité, je ne connais que ceux-ci: Lottés comme les saints de Caillouville, — Caillouville le rendez-vous du Paradis. —

Lebec le riche, Jumièges l'aumonier, St Wandrille le b...

Je suppose que la contrée a été beaucoup plus fertile, & si vous avez sous la main quelques autres dictons de ce genre, je serais heureux de vous en devoir l'indication. —

Une pensée me survient: — Des villes ont quelques fois changé d'armoiries. Dans les derniers temps Harfleur n'aurait-il pas eu des tours dans son blason?



ARMORIAL

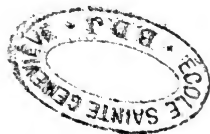
DE LA PROVINCE, DES VILLES

DES ÉVÊCHÉS, DES CHAPITRES ET DES ABBAYES

DE NORMANDIE

PAR

M. A. CANEL



Rouen

IMPRIMERIE DE A. PÉRON

RUE DE LA VICOMTÉ, 55

1849

RECTIFICATIONS ET ADDITIONS.

PROVINCE DE NORMANDIE.

Nous avons attribué à notre ci-devant province les *lions léopardés ;* mais, dans une note ajoutée au texte, le directeur de la *Revue de Rouen*, M. André Pottier, signale cette attribution comme une erreur : « Les insignes des armes de Normandie sont, dit-il, héral- « diquement parlant, des léopards et non des lions léopardés. »

Cette note ne pouvait être que fort sommaire ; nous avons cru devoir la compléter, en prenant pour base les développements que M. Pottier lui-même a eu l'obligeance de nous communiquer.

La langue du blason ne s'est pas formée tout d'une pièce : elle a toujours été en se perfectionnant, en raffinant sur chaque détail, en inventant de nouveaux mots pour exprimer des nuances de forme ou de position, souvent peu saillantes. Ainsi, — pour ne pas nous écarter de l'objet de cette explication, — après la spécification du lion et du léopard, est venue celle du lion léopardé et du léopard lionné, parfaitement qualifiés et définis, l'un et l'autre, par les héraldistes français, qui doivent être ici nos seules autorités. Mais, en considérant ces animaux héraldiques sous le point de vue de leur origine et de leurs modifications, dans leur essence en quelque sorte, et sans tenir compte des appellations, on n'aperçoit pas, au fond, qu'il existe deux animaux différents, dont l'un se nommerait *lion*, et l'autre *léopard ;* on ne trouve, en réalité, qu'un seul animal léoniforme, si je puis

dire ainsi, qualifié, en français, tantôt *lion*, tantôt *léopard*, suivant son attitude. La preuve en est que les Anglais, dans leurs définitions armoriales, lorsqu'ils décrivent l'écu d'Angleterre ou celui de Normandie, appellent *lions* ce que nous appelons *léopards;* seulement, pour ne pas confondre l'emblême de l'écu anglo-normand avec celui d'Ecosse, par exemple, ils qualifient l'un *lion guardant, passant* (regardant, passant), et l'autre *lion rampant;* expressions qui seraient réprouvées par nos héraldistes français, comme entachées d'inexactitude et surtout de pléonasme.

Ceci posé, si nous passons aux définitions, voici ce qui nous est enseigné par le vocabulaire armorial accepté en France :

LION. Ce nom est donné à l'animal léoniforme, lorsqu'il est représenté rampant, la tête de profil, ne montrant qu'un œil et qu'une oreille, la langue saillante, recourbée et arrondie à l'extrémité, la queue touffue au bout et se repliant vers le dos.

LÉOPARD. L'animal léoniforme prend ce nom lorsqu'il est représenté passant, la tête toujours de front, montrant les deux yeux et les deux oreilles, la queue retroussée sur le dos et se retournant en dehors.

Nommer simplement ces deux animaux, c'est donner à entendre non-seulement qu'ils se présentent avec les caractères ci-dessus exprimés, mais encore qu'ils vont de droite à gauche, ce qui est leur position normale. S'ils sont représentés dans le sens opposé, on doit le spécifier en les appelant lions ou léopards retournés.

LION LÉOPARDÉ. Nous avons vu que le caractère principal du lion est l'attitude rampante et la tête de profil; mais, s'il arrivait qu'on le représentât *passant*, tout en le laissant regarder *de profil*, alors ce serait un lion léopardé, parce que ce lion affecterait la position du léopard. Dans ce cas, la queue prendrait la forme de celle du léopard.

LÉOPARD LIONNÉ. Que si, au contraire, on représentait l'animal rampant, attitude caractéristique du lion, mais qu'on le fit regarder de face, alors ce serait un léopard lionné, parce que ce léopard affecterait l'attitude du lion. Même observation, dans ce cas, pour la forme de la queue, qui serait à l'instar de celle du lion [1].

[1] Voyez Wilson de la Colombière, *Science héroïque*, in-f°, p. 264; Marc-Gilbert de Varennes, *Le roi d'armes*, 1635, in-f°, p. 131; Louvan Gelyot, *Indice armorial*, in-fo, p. 232.

Il résulte de ces deux dernières définitions que c'est la position de la tête préférablement à celle du corps, qui sert à qualifier l'animal. De profil, la tête implique le lion; de face, elle implique le léopard. L'attitude du corps détermine seulement l'adjectif qualificatif.

Maintenant, reportons-nous aux dessins des armes de la Normandie. Que représentent-ils? deux animaux léoniformes, passant, la tête de front, montrant les deux yeux et les deux oreilles, la queue retroussée sur le dos et se retournant en arrière....; par conséquent, héraldiquement parlant, *des léopards*.

Appeler les léopards de Normandie des lions léopardés, ce serait laisser supposer que ces animaux, quoique représentés *passant*, ont cependant *la tête de profil*; ce qui serait contraire à tous les monuments.

En les qualifiant ainsi, nous avions cédé à l'impression laissée dans notre esprit par le souvenir de l'emblême léonin de nos ducs, et cette impression nous avait fait perdre complètement de vue la définition que nous avions donnée nous-même.

Quoiqu'il en soit, lorsque nous déclarons la question résolue en faveur des léopards, ce n'est que sous le point de vue de la terminologie héraldique, et nous ajouterons : de la terminologie française; car, si nous blasonnions d'après les règles acceptées en Angleterre, nous dirions que la Normandie porte *de gueules, à deux lions regardant, passant, d'or*.... En nous plaçant au point de vue des origines, nous restons convaincu que les animaux adoptés pour insignes par nos ducs normands étaient, dans leur pensée, des lions et non des léopards. Les Anglais, nous l'avons dit, ont conservé purement cette tradition; mais les blasonistes français se sont placés sur un autre terrain : des lions primitifs ils ont fait des léopards. Il faut parler comme eux, si l'on veut être compris par les lecteurs français.

Voici donc comment doit être formulée la description de notre blason provincial :

De gueules, à deux léopards d'or, lampassés et armés d'azur.

L'addition de la langue et des ongles d'azur nous est indiquée par Wilson de la Colombiere et par Marc-Gilbert de Varennes. Elle ne parait pas avoir été introduite avant le XVIe siècle.

Bayeux.

Ce n'est pas un lion qui figure sur les armoiries de Bayeux, dessi-

nées en tête des diplômes de membre de la Société d'Agriculture, etc., de cette ville ; c'est un léopard.

Harfleur.

L'écu de cette ville n'est pas, comme nous l'avons dit, *d'azur, à trois tours d'or, sommées de fleurs de lys , de même*. Nous devons à M. Viau la communication d'un document inédit qui ne laisse aucun doute à cet égard ; c'est l'extrait suivant, emprunté à un compte de dépenses de 1469 : « A Guillaume Robert, 10 s. t., pour sa peine et salaire d'avoir pourtraict et painct et mis en papier une nef à chasteau derrière et devant, qui sont les armes d'Harefleu, pour icelle montrer aux bourgeois d'icelle et mectre en pierre pour l'ostel de ville. »

M. Viau ne pense pas qu'Harfleur ait jamais changé d'armoiries. Au XVe siècle, on *rétablit le vieil écusson* de la ville, consistant en une nef à château derrière et devant ; au XVIIe, le portail de l'église, alors reconstruit, reçoit encore un écusson qui porte un vaisseau. Ce fut sous Louis XIII que cette place fut démantelée ; pourrait-on supposer qu'on lui eût donné des tours pour emblême, dans le temps même où l'on abattait celles de son enceinte ? C'est donc arbitrairement que d'Hosier a formulé sa description, et, en rapprochant les détails du compte de 1469 de ceux qu'a donnés P. Delaplanche, nous croyons pouvoir attribuer définitivement à la ville d'Harfleur le blason suivant : *d'azur, à une nef avec château devant et derrière, d'argent, sur une onde.*

Mont-Saint-Michel. (Abbaye).

M. Le Héricher (*Avranchin monumental*, II, 586) indique pour les armoiries de ce monastère : *une crosse, avec trois coquilles et trois fleurs de lys.*

Saint-Georges-de-Bocherville. (Abbaye).

Les armes ds cette abbaye (les mêmes que celles des chambellans de Tancarville, ses fondateurs) étaient : *de gueules à l'écu d'argent en abime, et à huit angemmes d'or en orle*. Une crosse est posée en pal derrière l'écu.

On trouve un dessin de ces armoiries, à la page 95 de l'*Essai* sur Saint-Georges de Bocherville, par M. Achille Deville.

Extrait de la *Revue de Rouen*. — Rouen. Imp. de A. Péron.

ARMORIAL

DE LA PROVINCE, DES VILLES,

DES ÉVÊCHÉS, DES CHAPITRES ET DES ABBAYES

DE NORMANDIE.

INTRODUCTION.

I.

Pendant longtemps, les nombreux écrivains qui se sont voués à la science héraldique, n'eurent pas d'autre but que la glorification des familles titrées; mais, de nos jours, on en est venu à considérer les armoiries comme une source de découvertes historiques, et souvent c'est à elles que l'on a recours pour tirer de l'oubli l'âge des monuments, les noms de leurs fondateurs, les personnages auxquels ils ont été destinés, enfin les évènements qui leur ont donné naissance.

Aussi le blason, en général, a-t-il repris une nouvelle faveur. Il est devenu une des branches de l'histoire que les hommes d'étude n'ont garde de négliger.

Restreinte à la spécialité qui nous occupe, l'étude des armoiries ne sera pas, non plus, un objet de curiosité stérile; car, s'il ne faut pas demander au blason des villes le même genre de révélations qu'au blason des familles, au moins peut-il souvent répandre quelques lumières sur des faits mal connus ou des particularités appréciées d'une manière incomplète. Ici, en effet, les armoiries d'une cité

rappelleront un évènement qui doit avoir sa place dans l'histoire : « C'est, dit M. d'Avannes, un brillant fait d'armes, un trait de dévouement, un souvenir de gloire, de prospérité.... quelquefois de bonheur, mais par exception ; car, dans l'histoire des communautés, comme dans celle des individus, c'est toujours là le chapitre le plus court....[1] » Là, elles parleront d'une domination qui n'est plus, d'une institution qui n'a pas laissé d'autres traces. Ailleurs, elles feront allusion à une industrie jadis florissante, à quelque monument qui avait frappé les imaginations populaires, à l'aspect ancien du pays, rendu depuis méconnaissable par l'action des siècles.

Ajoutez qu'à ces armoiries se rattachent parfois des traditions plus ou moins avérées, plus ou moins apocryphes, qu'il n'est pas sans intérêt de recueillir.

A ces titres divers, le blason des villes devait avoir quelques droits à l'attention des personnes qui consacrent leurs veilles aux investigations sur l'histoire locale, devenue une des tendances les plus générales de notre époque. Pour notre part, nous l'avons pensé et nous n'avons pas reculé devant les recherches minutieuses que réclamait un pareil sujet.

Le but principal de notre travail est de faire connaître et d'expliquer les armoiries des villes normandes, et, autant que possible, de raconter leur histoire. Aussi n'avons-nous laissé de côté aucun des détails que nous avons pu recueillir. Mais il est d'autres armoiries que nous ne devions pas, non plus, passer sous silence. Quelques seigneuries, les évêchés, les chapitres, les abbayes, les prieurés, les diverses communautés religieuses, les justices de tous les ordres et de tous les degrés, les corporations d'arts et métiers eurent aussi leur part de blason. Il fallait bien leur consacrer quelques pages ; toutefois, sur ce point, il ne nous a pas paru convenable d'entrer dans de nombreux détails ; et si, pour les évêchés, les chapitres, les abbayes, nous avons enregistré toutes nos découvertes, il nous a semblé qu'il suffisait de ne donner qu'un simple *spécimen* pour les armoiries des seigneuries, des prieurés, des justices et des communautés industrielles ou autres. Des notices plus étendues nous eussent entraîné beaucoup trop loin, et n'auraient offert qu'un intérêt fort médiocre.

[1] *Notice sur les Armoiries des villes du département de l'Eure.*

D'ailleurs, la plupart de ces dernières armoiries s'éloignent beaucoup du blason et devraient plutôt être considérées comme rentrant dans la catégorie des sceaux ordinaires.

Nous avons dû feuilleter un grand nombre de livres pour composer notre recueil. La plupart ne décrivent que les armoiries d'une localité ; nous les citerons, comme garantie, lorsque nous aurons occasion de leur faire quelque emprunt. D'autres, imprimés ou manuscrits, ont trait, d'une manière plus générale, au blason des villes ; il nous a semblé que nous leur devions ici une mention particulière.

Parmi les nombreux ouvrages imprimés, consacrés à la science héraldique, nous n'avons à citer, comme se rattachant plus directement à l'objet de nos recherches, que trois notices, publiées par M. d'Avannes, en **1836** et **1837**, dans le ***Bulletin de l'Académie ébroïcienne*** et l'***Armorial national de France***, dessiné par M. Traversier, avec des notices par M. Léon Vaïsse.

La première des publications de M. d'Avannes est intitulée : ***Sur les armoiries des villes du département de l'Eure;*** les deux autres décrivent les ***Armoiries des principales villes de la province de Normandie***. Nous citerons fréquemment ces trois notices, pour lesquelles plusieurs membres de l'Académie ébroïcienne ont fourni des documents ; mais, à notre grand regret, ce sera quelquefois pour rectifier ou compléter les descriptions de l'auteur.

L'armorial de M. Traversier, spécialement consacré aux provinces et villes de France, renferme aussi, pour ce qui concerne la Normandie, des inexactitudes que nous avons dû signaler, et qui nous paraissent pour la plupart empruntées aux notices de M. d'Avannes. Quoi qu'il en soit, ce travail, consciencieusement exécuté, nous a maintes fois fourni d'utiles renseignements, et c'est pour nous un devoir de le reconnaître.

Deux manuscrits nous ont fourni de nombreuses indications :

Le premier, dont nous devons la communication à M. Auguste Le Prévost, a pour titre : ***Description des provinces et des villes de France*** (1669), et la dédicace est signée : ***Pierre Delaplanche***. L'auteur de cet ouvrage place, en tête de chacun de ses chapitres, les armoiries qu'il a pu recueillir. A leur occasion, il s'exprime ainsi, dans son avant-propos : « Après vous avoir préparé de si beaux logis,

« et si commodes, il faut des enseignes pour les faire connaître ;
« c'est ce qui m'a porté à mettre en teste de la description de plusieurs
« villes leurs armoiries, lesquelles j'ai eu beaucoup de peine à re-
« couvrer, tant celles des lieux où j'ai esté, que celles des autres
« villes, dont j'en ai l'obligation entière à mes amis, qui me les ont
« fait tenir. Il est vrai qu'il m'a été impossible de tout avoir, quoique
« j'aie envoyé plusieurs mémoires sur les lieux : Cela ne se rencontre
« pas derrière les carrosses de Paris ; mesmes les livres de blasons,
« qui sont à-présent si fréquents, n'en parlent point ; c'est ce qui
« me fait espérer que celles-ci, comme choses nouvelles, vous se-
« ront agréables.... »

Quelquefois, P. Delaplanche a été induit en erreur ; cependant, nous croyons que, la plupart du temps, ses descriptions peuvent être acceptées avec confiance.

Le manuscrit qui nous a été le plus utile, avec celui de P. Delaplanche, est un armorial de la bibliothèque nationale. Trois volumes in-folio en sont consacrés à la Normandie, un pour chacune des généralités de Rouen, d'Alençon et de Caen. Ces trois volumes contiennent l'*Etat des armoiries des personnes et communautés, envoyées ès bureaux établis par Maître Adrien Vanier, chargé de l'exécution de l'édit du mois de Novembre* 1696, *pour être présentés à Nosseigneurs du Conseil, députés par sa Majesté, par arrest du* 4 *décembre audit an, et* 23 *janvier* 1697. C'est ce manuscrit que, dans nos citations, nous désignons sous le titre de *manuscrit de d'Hozier*, à cause de l'intervention officielle de ce généalogiste brevété dans tout ce qui se rattachait à cette affaire de recensement des armoiries.

Nous avons puisé à cette source d'assez nombreux documents ; nous aurons occasion de constater qu'ils ne sont pas tous exacts, et cela tient à ce que beaucoup de localités ne fournirent aucune note sur leur blason, et qu'il leur en fut dressé d'office pour tenir lieu du véritable. D'un autre côté, il existe plusieurs lacunes qu'on a peine à comprendre, puisqu'il s'agit ici d'une opération fiscale, comme nous le dirons plus tard. Nous croyons toutefois que rien n'échappa aux actives recherches des traitants, et que, s'il y a des omissions dans les états de la bibliothèque nationale, c'est que quelques inscriptions auront été négligées sur les registres destinés à les recevoir.

Ces divers ouvrages donnent souvent, pour les mêmes armoiries,

des indications différentes. Il y a toute probabilité qu'au milieu de ce dédale de documents contradictoires, nous serons resté quelquefois à côté de la vérité. Nous nous devons cependant la justice de dire que nous n'avons rien négligé pour qu'il en fut autrement. Si, après nous, l'*armorial national* de la Normandie est encore à faire, nous aurons au moins préparé quelques matériaux, et rectifié quelques erreurs.

II.

Avant d'entrer en matière, il nous a semblé qu'il n'était pas inutile de donner quelques détails sur l'histoire du blason, principalement en ce qui concerne les villes. Nous abuserons le moins possible de la patience de nos lecteurs.

L'origine des armoiries remonte à l'époque des tournois, vers le XIe siècle. Dans ces solennités chevaleresques, les jouteurs, complètement cachés sous leurs armes, portaient sur leurs boucliers et cottes d'armes, pour se faire reconnaître, des signes particuliers que chacun variait suivant les caprices de sa volonté. Après les trois premières croisades, ces signes étant devenus marques d'honneur, commencèrent à être héréditaires dans les familles, et bientôt les règles du blason s'établirent. Dès-lors, plus de faculté pour personne de s'attribuer arbitrairement les signes définitivement adoptés par les créateurs de la science héraldique. Les armoiries ne purent être portées que par suite de concession ou de transmission héréditaire.

Entre les familles, les armoiries distinguaient celles qui étaient parvenues aux premiers degrés de l'échelle sociale; les communautés de quelqu'importance prétendirent à la même distinction.

Tandis que les villages, complètement soumis au régime féodal, n'avaient généralement d'armoiries que celles de leurs seigneurs, les villes, et principalement celles qui avaient conquis ou acheté leur indépendance, voulurent aussi avoir leur signe de noblesse. Pour celles-ci, le sceau communal devint des armoiries.

Quelques localités, selon toute apparence, prirent des armoiries, ou modifièrent celles qui leur avaient été concédées, sans recourir à la sanction royale ou seigneuriale; mais il est hors de doute que la plupart se soumirent aux formalités consacrées pour rendre leur

possession inattaquable. Pendant longtemps, en effet, chaque ville, chaque bourgade assez illustrée, à quelque titre que ce pût être, pour avoir un blason particulier, continua à honorer ses armoiries avec une sorte de sentiment religieux; et, ce n'est pas lorsque les choses se passent ainsi, que l'on néglige ce qui donne force et garantie de durée.

Avec le temps, le prestige des armoiries qui, peu à peu, allait en s'affaiblissant de siècle en siècle, finit par s'effacer de la manière la plus complète. Ce fut pendant la période désastreuse du long règne de Louis XIV. A cette époque, où le grand roi expiait sa fortune passée, toute chose était devenue matière à impôt, et le blason lui-même fut soumis à la nécessité de payer finance. Alors, pour de l'argent, on délivra des armoiries à qui en voulait, et même à qui n'en voulait pas. Provinces, villes, évêchés, chapitres, prieurés, tribunaux, corporations, familles, tout fut contraint de passer sous les fourches caudines du fisc, soit pour faire confirmer les brevets d'armoiries existantes, soit pour se voir doter de brevets de nouvelle création. Lorsque les traitants qui, en 1696, les faisaient payer 20 livres, exigibles, en cas de refus, par voie judiciaire, avaient imaginé, pour doubler les recettes, d'en expédier à la fois au mari et à la femme, on doit croire qu'ils mirent grand soin à ne pas oublier les communautés et corporations. Beaucoup d'entr'elles, espérant sans doute qu'elles passeraient inaperçues, se gardèrent bien de prendre l'initiative, mais leur silence ne les sauva pas; car les demandes et justifications faisaient-elles défaut ? les traitants n'avaient que l'embarras de formuler un blason de fantaisie, également sujet à finances.

Les localités qui possédaient déjà des armoiries et à qui il en fut ainsi expédié de nouvelles, ne paraissent pas avoir jamais fait à celles-ci l'honneur de les substituer aux anciennes. Les autres localités, au contraire, qui n'avaient rien à lui préférer, acceptèrent vraisemblablement le blason qui leur fut attribué, comme compensation de la somme déboursée pour le payer.

Quoi qu'il en soit, frappées par une mesure fiscale, comme toute chose *vulgaire*, les armoiries perdent, de ce jour, ce qui pouvait encore subsister de leur ancien prestige. Environ un siècle plus tard, nous les voyons cependant reparaître avec un certain éclat;

dans les premiers temps de la Révolution, les villes se plaisent à placer leur blason séculaire, de préférence à tout autre emblême, sur les boutons et les drapeaux de leurs gardes nationales, et c'est encore ce même blason qui apparaît, comme signe de ralliement, dans ces grandes et nobles fêtes de la fédération, si chaudes d'enthousiasme et de généreuses aspirations.... Mais là se termine le rôle actif des armoiries communales. Bientôt elles disparaissent avec tout ce que l'on appelait alors *les hochets de la vanité.*

L'Empire, restauration monarchique avec un autre nom, ne pouvait manquer d'entreprendre de rétablir et de compléter les vieilles institutions de la monarchie. Les armoiries eurent leur part de la protection impériale, et furent appelées à reparaître avec quelques modifications, conséquence nécessaire du nouvel ordre de choses.

Un décret du 17 mai 1809, rendu conformément à l'avis du conseil du sceau des titres, régla qu'à l'avenir aucune ville ou corporation ne pourrait prendre d'armoiries qu'après autorisation de l'empereur, partagea les communes en trois ordres, et fixa la marque distinctive pour les armoiries de chacun de ces ordres.

En première ligne, étaient placées les bonnes villes. — Avant la Révolution, les bonnes villes étaient au nombre de 40[1]. Rouen et Caen en faisaient partie. — En exécution de l'article 52 du sénatus-consulte organique du 28 floréal an XII, un décret du 3 messidor (24 juin 1804) les avait réduites de 40 à 36. Rouen et Caen s'y étaient trouvés maintenus.

Le décret impérial, relatif aux armoiries, établissait que les villes du premier ordre, ou bonnes villes, porteraient, en tête de leur écu, pour marque distinctive, *un chef de gueules, chargé de trois abeilles d'or, posées de face*, et, pour ornements extérieurs, en couronnement, une tour crénelée, au naturel, d'où s'échapperaient, en façon de lambrequins, deux cornes d'abondance d'azur, fleuries et fruitées d'or.

Les villes du deuxième ordre, c'est-à-dire celles dont les maires étaient, comme ceux des bonnes villes, à la nomination de l'empe-

[1] Elles jouissaient du privilége exclusif d'être représentées par leurs maires au sacre du roi.

reur, devaient porter ***un franc quartier à dextre, d'azur, chargé d'une N d'or, surmontée d'une étoile rayonnante, de même,*** et avoir, pour couronnement de leur écu, « deux cornes d'abondance fleuries « et fruitées d'or, posées en sautoir, un feston de chêne et d'olivier « étant supporté par elles, et se nouant au point où elles se croisent. »

Les villes du troisième ordre, celles dont les maires étaient nommés par les prêfets : ***un franc quartier, à senestre, de gueules, chargé d'une N d'argent, surmontée d'une étoile rayonnante, de même;*** — le tout sommé d'une corbeille d'argent, garnie d'épis, au naturel, laissant échapper, en façon de lambrequins, deux rameaux de pampres.

Toutefois, dans son *Armorial de l'Empire*, Henry Simon, pour ce qui concerne les ornements extérieurs, donne des détails différents. Ainsi, il indique, pour l'écu des bonnes villes, une couronne murale à sept créneaux, d'or, sommée d'un aigle naissant pour cimier, traversée d'un caducée contourné auquel sont suspendues deux guirlandes, l'une à dextre, de chêne, l'autre à senestre, d'olivier, le tout d'or, nouées et attachées par des banderolles de gueules. — Pour les villes de second ordre, c'est une couronne murale à cinq créneaux, d'argent, traversée d'un caducée contourné, d'où partent deux guirlandes, l'une à dextre, d'olivier, l'autre à senestre, de chêne; le tout d'argent, noué et attaché par des bandelettes d'azur. — Enfin, il surmonte l'écu des villes du troisième ordre d'une corbeille remplie de gerbes de blé, d'or, à laquelle sont suspendues des guirlandes de sinople, nouées et attachées par des bandelettes de gueules.

Les indications fournies par Henry Simon paraissent avoir été le résultat de modifications apportées au décret du 17 mai 1809, et ce qui le constate, c'est que, dans les concessions d'armoiries de cette époque, se retrouvent les ornements extérieurs qu'il a décrits. Du reste, on comprendra aisément que ces modifications n'aient pas été officiellement proclamées, lorsque nous aurons rappelé que le décret de 1809 ne fut point promulgué, mais simplement notifié aux Préfets.

Quoi qu'il en soit, une circulaire du Ministre de l'intérieur, datée du 18 octobre, même année, transmettait aux administrations locales des instructions à l'occasion du décret du 17 mai. Parmi les

plus importantes, nous devons signaler celle qui était relative à l'interdiction de faire figurer, dans les projets d'armoiries soumis à l'approbation du gouvernement, les pièces du blason de la monarchie déchue. La même restriction était formulée pour les aigles et les abeilles appartenant aux armes de l'empereur, ainsi que pour les couronnes. Ces derniers emblêmes étaient réservés pour les cas exceptionnels de rémunération nationale, et devaient être accordés spontanément et de la volonté privée du souverain.

Bien que l'interdiction des aigles et des fleurs-de-lys, si communément employés dans le blason, amenât de fait la suppression d'un grand nombre d'armoiries, ou, du moins, laissât la plupart plus ou moins incomplètes, fort peu de villes se mirent en devoir d'adresser, à ce sujet, des demandes au gouvernement. C'est que le temps des armoiries était passé. Les populations en avaient perdu tout souvenir, et à peine se fut-il rencontré quelques vieillards en mesure d'en fournir des descriptions exactes, tant la révolution qui s'était accomplie avait détourné les pensées des choses et des institutions d'autrefois.

Lorsque l'Empire eut fait place à la restauration royale, on pouvait croire que la passion des fleurs-de-lys, poussée jusqu'au délire dans une partie de la population, porterait les villes à reprendre leurs anciens emblêmes héraldiques. Louis XVIII, par une ordonnance royale du 26 septembre 1814, provoqua les administrations municipales à faire revivre les concessions de ses prédécesseurs, après avoir justifié du droit de leur commune à des armoiries; mais il n'eut guère plus de succès que l'empereur, et, au mois de janvier 1816, à peine avait-il été fait une vingtaine de demandes. L'ordonnance, il est vrai, était d'une exécution difficile. Elle continua cependant à avoir son effet durant quelques années; mais elle finit par tomber en désuétude, sans jamais être remplacée, et peu à peu les villes, sans y attacher du reste une grande importance, reprirent d'elles-mêmes leur ancien blason, soit dans sa pureté primitive, soit avec addition de modifications. C'est ainsi que l'on vit successivement reparaître un certain nombre d'armoiries, sinon sur les sceaux des mairies, au moins sur les édifices communaux, et en tête des papiers de diverses administrations municipales.

La révolution de juillet, par suite d'une nouvelle proscription des

fleurs-de-lys, apporta de nouveaux changements. Ici l'emblême royal disparut, sans substitution d'autres signes ; là, il fit place au léopard normand. Quelquefois aussi, mais surtout sur les livres d'histoire locale, on a pu remarquer la reproduction des armoiries telles qu'elles avaient anciennement existé. L'avènement de la République n'a rien changé et ne pouvait rien changer à cet égard. Le blason des villes, en effet, n'a plus d'existence politique ; ce n'est plus qu'un souvenir, qu'une page d'histoire.

III.

La description que nous donnons des armoiries de nos villes normandes, serait inintelligible pour beaucoup de nos contemporains, peu familiers avec le langage héraldique, si nous ne la faisions précéder de quelques explications sommaires. Ce n'est pas, au reste, un traité du blason que nous prétendons offrir ici à nos lecteurs ; nous ne nous arrêterons qu'aux détails techniques qui devront se représenter à chaque page de notre recueil.

L'*écu* est le champ sur lequel on pose les émaux, les pièces honorables, les partitions et les meubles des armoiries.

1. Les *émaux* sont au nombre de neuf : deux métaux, l'*or* et l'*argent ;* cinq couleurs : l'*azur* (bleu), le *gueules* (rouge), le *sinople* (vert), le *sable* (noir), et le *pourpre* (violet); enfin, deux fourrures : le *vair* et l'*hermine.*

L'or (qui signifie richesse, force, foi, pureté, constance), est désigné, en gravure, par des points fort rapprochés ;

L'argent (innocence, virginité), par l'absence de tout signe ;

L'azur (royauté, majesté, beauté, sérénité), par des lignes horizontales ;

Le gueules (courage, hardiesse, intrépidité), par des lignes perpendiculaires ;

Le sinople (abondance, espérance, liberté), par des lignes diagonales à droite ;

Le pourpre (dignité, puissance, souveraineté), par des lignes diagonales à gauche ;

Le sable (science, modestie, affliction), par des lignes horizontales et perpendiculaires, croisées les unes sur les autres ;

Le vair (grandeur, autorité, empire), par l'azur, chargé de petites pièces d'argent qui ressemblent à des clochettes renversées ;

L'hermine (même signification que le vair), par l'argent, chargé de mouchetures de sable.

2. Les pièces honorables sont : Le *chef*, la *fasce*, le *pal*, la *croix*, la *bande*, le *chevron* et le *sautoir*.

Dans les armoiries des villes normandes, nous n'aurons guère à signaler que le chef et la fasce. Le chef occupe la plus haute partie de l'écu. On appelle chef cousu, celui de métal, lorsque le champ est de métal, ou celui de couleur quand le champ est de couleur. La fasce est une bande qui se pose horizontalement au milieu de l'écu quand elle est seule.

3. Les partitions sont : Le *parti*, le *coupé*, le *tranché* et le *taillé*.

Notre recueil ne mentionnera que le parti et le coupé. L'écu est parti, lorsqu'une ligne perpendiculaire le divise en deux parties égales ; coupé, lorsque la division se fait par une ligne horizontale.

4. Les meubles sont toutes les autres pièces qui peuvent figurer dans les armoiries, comme besans, tourteaux, quintefeuilles, annelets, billettes, croissans, étoiles, animaux pedestres, oiseaux, reptiles, tours, châteaux, ponts, arbres, feuilles, fleurs, fruits, etc.

La présence de ces différentes pièces s'expliquera d'elle-même dans les armoiries où nous les verrons figurer. Nous n'avons à parler ici que du lion léopardé, si fréquemment employé en Normandie.

Dans le blason, le lion est représenté rampant, c'est-à-dire montant obliquement, comme s'il grimpait vers l'angle supérieur de l'écu ; ayant, en outre, la tête de profil, la langue saillante, la queue levée et se recourbant vers le dos. Le léopard, au contraire, est figuré passant, c'est-à-dire marchant horizontalement, la tête de front, la queue levée et se recourbant en dehors. On appelle lion léopardé celui qui affecte la position du léopard.

Ces quelques lignes, bien incomplètes cependant, suffiront pour la plupart des armoiries que nous avons à faire connaître. Si des explications de détail sont encore nécessaires, nous nous empresserons de les fournir, à mesure que se présenteront les mots techniques dont la signification pourrait être obscure.

ARMOIRIES DE LA PROVINCE DE NORMANDIE.

Les armoiries de la province de Normandie, sont :

De gueules, à deux lions léopardés, d'or[1], *passant de droite à gauche.*

Ce n'est, au plutôt, que vers le commencement du XIIIe siècle, époque à laquelle les règles du blason commencèrent à s'établir et les armoiries à devenir héréditaires dans les familles, qu'il convient de faire remonter l'origine de celles de la province.

La couleur du champ est empruntée à la bannière de Normandie que les anciens manuscrits des moines de Saint-Etienne de Caen indiquent avoir été : *de gueules à la bande échiquetée d'argent et d'azur de deux traits*[2]. Quant aux lions, avant que la province se les fût appropriés pour son emblème, déjà plusieurs de ses ducs les avaient adoptés pour eux-mêmes.

« Les boucliers de Guillaume-le-Conquérant et de ses successeurs, jusqu'à Henri II inclusivement, dit l'abbé de La Rue, ne présentent que leur revers ; il est donc impossible de dire s'ils étaient ou s'ils n'étaient pas chargés de lions. Mais on voit un lion sur le tombeau d'un fils du duc de Normandie, Richard Ier[3]. Sur le chapiteau d'une des colonnes qui forment le pourtour du sanctuaire de l'abbaye de Sainte-Trinité de Caen, et qui date du temps même de sa dédicace, en 1066, on voit deux lions supportant sur leur tête un cadre qui entoure le buste d'une femme..., qui sûrement représente la reine Mathilde, fondatrice de ce monastère. En l'année 1129, le roi Henri Ier, élevant, à Rouen, Geoffroy d'Anjou, son futur gendre, à la dignité de chevalier, lui donne, suivant l'usage, tout le costume nécessaire pour cette cérémonie, et, surtout, un riche bouclier chargé de lions d'or[4]. Ainsi, les lions furent un emblème très anciennement

[1] Cette description contredit les explications précédentes, dans lesquelles on a défini le *lion*, le *léopard* et le *lion léopardé*. Comme il importe de ne pas laisser, dès le commencement de ce travail, s'introduire une erreur souvent commise, nous constaterons que les insignes des armes de Normandie sont, héraldiquement parlant, des léopards et non des lions léopardés.
(*Note du Directeur-Gérant.*)

[2] *Recherches sur la tapisserie de Bayeux ;* par l'abbé De La Rue

[3] *Traité de diplomatique*, vol. 4, p. 376.

[4] *Recueil des Hist. de France*, vol. 12, p. 52.

adopté par les princes normands, transmis par eux aux comtes d'Anjou, et, par ces derniers, aux rois d'Angleterre [1]. »

Lorsque la Normandie fut réunie à la couronne de France, l'emblème de ses anciens maîtres, désormais des étrangers pour elle, pouvait sans doute y disparaître pour faire place à celui des rois de France, ses nouveaux ducs; mais cette révolution s'était accomplie tellement contre la volonté du peuple normand, que Philippe-Auguste, pour amortir les répulsions nationales, avait été obligé de garantir au duché ses lois et ses institutions particulières. L'introduction des lions dans les armoiries provinciales fut vraisemblablement une inspiration de l'esprit de nationalité. Richard-Cœur-de-Lion qui, plus que tout autre, avait eu à défendre la Normandie contre les entreprises de la royauté française, avait glorieusement porté devant l'ennemi l'emblême léonin de son bouclier. Adopter cet emblême pour la province, c'était rappeler les jours de l'indépendance, c'était protester contre la conquête.

Quoi qu'il en soit, sous la domination française, les armoiries normandes s'effacent presque partout devant celles de la royauté. Toutefois, il y eut de courtes périodes pendant lesquelles il fut donné aux lions de se produire sans rivaux : c'était lorsqu'il arrivait qu'un duc de sang royal était momentanément donné à la province. Ainsi, en 1333, après le couronnement, comme duc de Normandie, de Jean, fils aîné de Philippe de Valois, on se hâta de faire disparaître des actes publics les armes de France et d'y substituer le sceau du duc, avec les lions normands, et tous les tribunaux apposèrent le nouveau sceau aux actes de leur juridiction [2]. Avec quel empressement la province ne dût-elle pas encore relever ses armoiries, en 1465, lorsqu'elle forçait Louis XI de lui donner pour duc le prince Charles, son frère !

Dans les autres temps, la Normandie se gardait bien de laisser tomber son blason en oubli. Combien de fois il figura honorablement dans les entrées des rois et des plus puissants personnages, sur les livres les plus chers à tout bon Normand, tels que les chroniques nationales, les cahiers des Etats, la Coutume !...

Maintenant, il n'y a plus de Normandie que dans l'histoire; mais ses armoiries se montrent toujours avec orgueil, et, longtemps en-

[1] *Recherches sur la tapisserie de Bayeux.*
[2] Labbe; *Nova Biblioth. manuscr.* I, 386.

core, nous le pensons, la société des antiquaires de Normandie les maintiendra en tête de ses publications, et l'Association normande sur ses placards, avec l'antique couronne ducale à cercle d'or, orné de roses d'or.

C'est, en effet, une couronne de ce genre qui nous semble devoir surmonter l'écu de la ci-devant province, et nous le justifions par les détails suivants sur la couronne de Normandie, fournis par Mathieu Paris, à l'occasion de l'avènement de Jean-Sans-Terre : « *Circulum aureum habentem in summitate per gyrum rosulas aureas artificialiter fabricatas* [1].

ARMOIRIES DES VILLES DE NORMANDIE.

Alençon (Orne.)

Dans son *Armorial national*, M. Traversier indique que quelques auteurs ont ainsi décrit les armoiries d'Alençon :

D'azur, à trois fers de faux péris en pal, d'argent.

Tel n'a jamais été le blason du chef lieu du département de l'Orne.

Suivant M. d'Orville, Alençon aurait porté, comme l'abbaye de Saint-Martin-de-Séez :

De France, à la bordure de gueules, chargée de huit besants d'argent [2].

Ces armoiries étaient celles du duché d'Alençon, apanage de princes du sang royal ; elles n'appartenaient point à la ville, qui avait un aigle dans son écusson, ainsi décrit :

Par Odolant-Desnos : *de sinople, à l'aigle éployé, d'or* [3] ;

Par l'armorial manuscrit de la Bibliothèque nationale : *D'azur, à un aigle à deux têtes, d'or ;*

Par Pierre Delaplanche : *D'azur, à l'aigle d'or au vol abaissé, becqué et membré de gueules :*

Par d'Expilly : *D'azur, à un aigle au vol éployé, d'or.*

Malgré cette triple affirmation en faveur de l'*azur* de l'écu, est-il bien certain qu'il ne faille pas préférer le *sinople* ?

[1] Edit. de Paris, 1644, p. 137.
[2] *Recherches sur la ville et le diocèse de Séez*, p. 55 et 377.
[3] *Mém. hist. sur la ville d'Alençon*, t. II, p. 465.

Odolant-Desnos, qui indique cette dernière couleur, est un historien exact; il affirme même, sans doute pour l'avoir vu, que l'ancien sceau de la ville reproduisait ces armes : ***de sinople à l'aigle d'or, avec un chef d'azur semé de fleurs de lys d'or sans nombre.***

Pourtant, soit qu'il ait commis une erreur, soit que les armoiries aient subi une modification, nous retrouvons l'*azur* dans l'ouvrage intitulé : LE DÉPARTEMENT DE L'ORNE ARCHÉOLOGIQUE ET PITTORESQUE. Les armoiries qu'on y donne à Alençon, sont celles-ci :

D'azur, à l'aigle d'or, à deux têtes et au vol éployé.

Andelys (les), (Eure.)

La ville des Andelys, composée du Grand-Andely et du Petit-Andely, séparés l'un de l'autre par une chaussée d'un kilomètre environ de longueur, formait autrefois deux villes dictinctes. Aussi, trouvons-nous, pour chacune d'elles, des armoiries particulières.

Les unes portent :

Suivant l'armorial manuscrit : *D'azur, à trois tours d'or, deux et une, et au chef de gueules, chargé de trois fleurs de lys d'argent.*

Suivant M. D.-T.-M***, auteur de LETTRES HISTORIQUES SUR LES ANDELYS : *D'azur, à trois tours d'or; au chef cousu de gueules, chargé de trois fleurs de lys d'or.*

Suivant M. d'Avannes : *D'azur, à trois tours d'argent; au chef cousu de gueules, chargé de trois fleurs de lys d'or.*

Les autres armoiries sont :

D'argent, à trois grappes de verjus de sinople. (P. Delaplanche.)

D'argent, à trois grappes de raisin de sable; le chef de gueules, chargé de trois fleurs de lys d'or. (D'Avannes.)

D'Hozier et P. Delaplanche n'ont pas songé qu'il y avait les deux villes distinctes du Grand-Andely et du Petit-Andely, et l'un et l'autre ont omis de donner une attribution spéciale aux armoiries qu'ils ont décrites. M. d'Avannes n'a pas fait la même omission; selon lui, l'écu aux trois tours appartient au Grand-Andely, et l'écu aux trois grappes de raisin doit être attribué au Petit-Andely; mais il y a lieu de croire qu'il s'est trompé. M. D.-T.-M*** en effet, indique les grappes de raisin pour le Grand-Andely, et les tours pour le Petit-Andely.

Quoi qu'il en soit, les écus du Grand et du Petit-Andely ont été fondus ensemble, et M. d'Avannes nous dit que cette fusion eut lieu en 1784 « lors de la réunion des deux villes en une seule. » Voici comment le même écrivain détaille le nouvel écu des Andelys.

Parti ; au premier, d'argent, à deux grappes de raisin de sable, dont une coupée, en pointe ; au deuxième, d'azur, à deux tours d'argent, dont une coupée, en pointe. Au chef cousu de gueules, chargé de trois fleurs de lys d'or. — Avec la devise : FECIT UTRAQUE UNAM.

M. D.-T.-M*** parle aussi de ces armoiries modernes *que la ville a reprises le 20 décembre 1814* : « On y voit, dit-il, à droite, une « grappe de raisin signifiant le Grand-Andely ; à gauche, une tour « par la quelle le Petit-Andely est figuré. Plus bas, une moitié de « grappe et une moitié de tour sont accolées l'une à l'autre pour in- « diquer l'unité et l'union des deux parties précédemment séparées. « Le tout est surmonté de deux branches d'olivier en signe de paix, « et de la devise : *Fecit utraque unum :* Les deux ne font qu'un. »

Nous ne releverons pas les différences de détail que l'on a pu remarquer dans les descriptions ci-dessus. Il importe d'avantage d'expliquer la présence des trois grappes de raisin ou verjus, et celle des trois tours sur les deux écus de la ville jumelle des Andelys.

Il est évident que les grappes de raisin font allusion à la culture de la vigne dans les environs des Andelys. Pour devenir le symbole de la localité, cette culture ne devait pas être sans importance ; mais peu à peu elle tomba en discrédit. Cependant, elle se maintint aux Andelys plus longtemps que dans beaucoup d'autres contrées de la Normandie, et les derniers vestiges de vignobles n'y disparurent que vers le commencement du XIXe siècle.

La ville des Andelys ne doit pas seulement son blason honorifique au raisin de son territoire ; elle lui doit encore son blason vernaculaire, consacré par la formule suivante : *Le verjus d'Andely, les têtes n'y murissent pas.* M. D.-T.-M*** nous affirme que *le verjus d'Andely* n'était, dans l'origine, devenu proverbial qu'en parlant du vin de la localité ; mais que, par la suite, les hostilités continuelles qui tinrent divisés les habitants du Grand-Andely et ceux du Petit-Andely, portèrent à lui donner le caractère d'une injure personnelle.

Quant aux tours de l'écu du Petit-Andely, il était impossible qu'elles

n'y figurassent pas ; car c'est du territoire de cette partie de la ville que dépendait le Château-Gaillard, et cette célèbre forteresse devait nécessairement valoir à la localité un emblême de force et de puissance.

Argentan (Orne.)

Dans son *Essai*, fort abrégé, *sur l'histoire et les antiquités d'Argentan*, M. L.-J. Chrétien donne, des anciennes armoiries de cette ville, un dessin, d'après lequel elles auraient été :

D'or, à l'aigle à deux têtes, éployé, de sable.

D'Hozier et P. Delaplanche, au contraire, placent l'aigle de sable sur *un champ d'argent*.

Quant à l'origine de ces armoiries, M. L.-J. Chrétien la fait remonter jusqu'à l'impératrice Mathilde, fille de Henri Ier : « Ce fut cette « princesse, dit-il, qui accorda aux habitants d'Argentan le privi- « lége de prendre, pour armoiries de leur ville, l'aigle impérial qu'elle « conservait dans les siennes, au droit de son premier mari, l'em- « pereur d'Allemagne, Henri V, mort en 1125. »

Sans doute, cette concession d'armoiries par Mathilde elle-même est peu admissible ; au moins est-il permis de croire que, à une époque moins éloignée, l'aigle impérial a pu prendre place dans l'écu argentenais, en mémoire de cette princesse. En effet, Argentan faisait partie de sa dot ; c'est-là qu'elle trouva asile, après la mort de son père, lorsqu'Etienne, comte de Blois, lui disputa les couronnes d'Angleterre et de Normandie ; enfin, on lui attribue divers actes d'administration qui ne furent pas sans influence sur la prospérité de la ville de son domaine. Tout cela suffit pour justifier que les armoiries d'Argentan doivent être un souvenir de l'impératrice Mathilde.

Aumale.

ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEL (SEINE-INFÉRIEURE)

L'armorial de d'Hozier attribue à la ville d'Aumale :

D'argent, à la fasce d'azur, chargée de trois fleurs de lys d'or.

M. d'Avannes donne la même indication.

Avranches. (Manche.)

D'azur , à trois sautoirs alaisés d'argent , posés en bande.

Telles sont les armoiries que Pierre Delaplanche attribue à la ville d'Avranches ; mais nous ne les croyons pas authentiques.

Celles-ci , décrites par M. d'Avannes :

D'azur , au portail de ville , d'argent , acosté de deux fleurs de lys d'or et sommé d'un dauphin , surmonté d'une fleur de lys ; le tout d'or , la fleur de lys acostée de deux croissans d'argent , sont peut-être un peu amplifiées , et nous sommes porté à adopter de préférence la description suivante empruntée à l'armorial de d'Hozier :

D'azur , à deux tours rondes jointes par un entremur , une porte au milieu , d'argent , surmontée d'un dauphin contourné et couché , d'argent , acosté de deux croissans de même.

Ces armoiries reçurent quelque modification du temps de l'empire : « En 1810 , lisons-nous dans *l'Armorial national de France* , « le Conseil municipal demanda qu'Avranches fût autorisé à porter : « *deux tours d'argent , sur un champ d'azur* , telles qu'elles se « trouvent dans les anciennes armoiries , dit la délibération datée du « 25 juillet 1810 , *avec deux croissans d'argent en fasce , dans la « partie gauche d'un chef parti de gueules* , dont la droite demeurera « réservée pour telles pièces qu'il plaira à Sa Majesté.

« Par suite de cette demande , le blason d'Avranches fut en effet « modifié , et cette ville porta alors : *d'azur , à un château d'argent , « flanqué de deux tours crénelées de 3 pièces de même , ouvertes , « ajourées et maçonnées de sable; au chef cousu de gueules , chargé « de deux croissans d'or ; franc quartier et signes extérieurs des « villes de second ordre.* »

Barfleur.

Arrondissement de Valognes (Manche.)

De gueules , à un bar contourné , d'argent , la tête surmontée d'une fleur de lys d'or.

A cette description , l'armorial de M. Traversier ajoute le renseignement suivant : « Sur le sceau municipal , cet écusson est

« timbré d'une couronne de comte et supporté à dextre par un coq, « à senestre, par un lion ; tous deux la tête contournée. »

Le *bar* et la *fleur* de lys reproduisent le nom de *Barfleur;* ce sont des armoiries *parlantes.*

Bayeux (Calvados.)

De gueules, au léopard couronné, d'or. (P. Delaplanche.)

De gueules, au lion passant, d'or, accompagné en chef d'un B à dextre, et d'un X à sénestre; le tout d'or. (d'Hozier.)

Nous trouvons, en tête du diplôme des membres de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, une reproduction des armoiries décrites par d'Hozier, avec cette seule différence que les lettres B et X y sont *d'argent.* Ces mêmes lettres n'existent pas dans les armoiries de Bayeux, dessinées sur la carte du diocèse, par Petite (*Paris*, *Jollain*, 1675.)

Beaumont-le-Roger.

ARRONDISSEMENT DE BERNAY (EURE.)

M. d'Avannes donne à Beaumont-le-Roger les armoiries suivantes :

Semé de France, au lambel de gueules, de quatre pendants, chacun chargé de trois châteaux d'or.

Ces armoiries lui seraient venues de ses anciens seigneurs, les comtes d'Artois. — Les châteaux du lambel sont les châtellenies d'Artois.

Bellême.

ARRONDISSEMENT DE MORTAGNE (Orne.)

De sable, au château d'or composé de trois tours crénelées, deux aux costés et un sur le milieu. (P. Delaplanche.)

D'azur, à un château ouvert, d'or, donjonné de trois tours de même. (D'Hozier.)

En 1816, l'administration de Bellême demanda au conseil du sceau des titres l'autorisation, pour cette ville, de reprendre ses anciennes armoiries qu'elle disait être : ***d'argent à trois annelets de bronze.*** Il serait possible que cette description ne fut pas très exacte ; car on sait que le bronze ne figure pas parmi les métaux héraldiques.

Bernay (Eure.)

Dans le ***Trésor héraldique*** de Ségoing, on trouve (p. 337), sous le nom de Bernay : ***D'azur, au chevron d'or, à deux estoiles en chef, un arbre de sinople en pointe.***

D'un autre côté, on a prétendu que les armoiries de cette ville, calquées sur les mœurs de ses paisibles habitants, consistaient en ***un mouton d'argent sur un champ d'azur***, avec cette devise : Le baron de Bernay, et, à l'appui de ce blason, le ***Bulletin de l'Académie ébroïcienne*** donne le récit suivant :

« Avant la première Révolution, les jeunes gens de Bernay ***avaient « le droit*** d'aller, le jour de sainte Magdeleine, choisir un mouton « dans le troupeau de la ferme de la Magdeleine, appartenant alors « à l'hospice ; ils le promenaient, conduit par le berger, trois fois « au tour de la ville, et ensuite en faisaient un repas où les flots « dorés de la ***vigne normande*** ajoutaient quelques degrés à la « bruyante gaité de la fête.

« De quelle époque date cette cérémonie ? Ce pourrait bien être « du temps des patriarches ; mais on aurait de la peine à en admi- « nistrer les preuves, et voici à cet égard ce que j'ai entendu ra- « conter de plus plausible :

« Il y a bien longtemps, lorsque Bernay était encore une petite ville, « (il faut toujours parler avec respect du lieu de sa naissance), un « berger, menant paître ses brebis, s'aperçut que l'une d'elles s'ar- « rêtait chaque jour pour gratter la terre au même endroit ; poussé « par la curiosité, il s'empressa d'y fouiller, et trouva une statue de « la Sainte-Vierge. Bientôt le bruit de ce miracle se répandit ; les « principaux habitants (c'est comme qui dirait aujourd'hui le Conseil « municipal), se réunirent, et résolurent de fonder ; en ce lieu, une

« église sous l'invocation de la Mère du Sauveur. Mais, comme une « église ne se bâtit pas en un jour, il advint que quelque *faiseur*, « car il y avait dans ce temps-là des faiseurs à Bernay, fit changer « d'avis sur l'emplacement où l'édifice devait s'élever; on choisit un « terrain qu'on prétendit être plus convenable; il était situé, dit-on, « au-dessus de l'hospice. On y jeta bientôt les fondements de Notre-« Dame-de-la-Couture; mais, chaque nuit, nouveau miracle! Les « matériaux se trouvaient rapportés au lieu où le mouton inspiré avait « découvert la Sainte-Vierge. Force fut donc, après maintes tenta-« tives inutiles, de bâtir Notre-Dame-de-la-Couture, cette charmante « église à la flèche élégante et aux brillants vitraux, à l'endroit où « on la voit encore aujourd'hui.

« Je ne garantis pas l'exactitude de cette légende, mais, au temps « de mon grand père, c'était presque un article de foi, et j'aurais « plaint le mécréant qui en aurait mal parlé, surtout au repas de la « procession annuelle du mouton. »

Si Bernay a jamais eu les armoiries désignées par Ségoing, et celles qui ont été l'occasion du récit ci-dessus, il ne les a pas conservées. Au XVIIe siècle, cette ville, d'après L'ARMORIAL DE D'HOZIER, portait :

D'azur, à un lion d'or, lampassé et armé de gueules.

D'un autre côté, le BULLETIN *de l'Académie ébroïcienne*, dit que, en 1791, le blason de Bernay, était :

Un champ de gueule, au lion rampant, d'argent. — Couronne de comte; — ainsi que le constate un sceau, maintenant en la possession de M. Auguste Le Prevost.

Le même recueil ajoute : « Ce sont les armes des Montgommery. »

Richard II, duc de Normandie, avait donné, en 1025, la ville de Bernay à l'abbaye que sa femme Judith y avait fondée; mais la moitié de cette même ville fut bientôt abandonnée par les religieux à Roger de Montgommery, pour obtenir sa protection, et elle resta ensuite entre les mains de ses successeurs au comté d'Alençon. Ainsi s'explique comment la ville de Bernay aurait adopté pour armoiries celles des Montgommery.

Les armes des Montgommery étaient d'***azur, au lion d'or armé et lampassé d'argent.***

Breteuil.

ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX (EURE.)

D'azur, à l'espervier à vol esployé, d'or, grilleté et aux longes de mesme [1]. (Ségoing)

Si c'est réellement le blason de la ville de Breteuil que Ségoing a prétendu donner, on pourrait croire qu'il doit son origine au voisinage de la forêt, à laquelle la ville a transmis son nom.

Brionne.

ARRONDISSEMENT DE BERNAY (EURE.)

Au nom de Brionne, le *Trésor héraldique* de Ségoing mentionne les armoiries suivantes :

De gueules, à deux fasces d or, accompagnées de trois besans de mesme

Mais la ville de Brionne peut-elle s'attribuer ces armoiries ? Le but de l'ouvrage, la manière dont il est exécuté, sembleraient plutôt indiquer que ce sont là les armes d'une famille.

Ces autres armoiries :

Parti : au premier, d'azur, au demi-château d'argent, sur une terrasse de sinople ; au deuxième, de gueules, au demi-pont d'argent, sur une rivière, du même...,

ne me paraissent pas plus authentiques.

En 1847, on ignorait à Brionne même quel pouvait être le blason de cette ville. Quelques mois plus tard, les lettres émanant de la mairie étaient timbrées de l'écu suivant :

De gueules, à une tour d'argent, mouvante d'une rivière, du même, accostée à dextre et à senestre d'une navette d'or, et chargée en abîme d'un B d'azur ; au chef cousu de France.

De plus, on lit, dans l'*Armorial national de France*, que cette description, communiquée par le maire de Brionne, se retrouve en

[1] Grilleté, armé de grillets ou grelots. — Les longes sont les liens attachés aux jambes de l'oiseau.

marge d'une charte de Henri II, contenant une enquête sur les droits et limites de la bourgeoisie de cette ville, enquête dressée au mois de février 1530, et approuvée par la dite charte en 1551.

Quoi qu'il en soit, ce blason sera désormais, de fait, celui de la ville de Brionne.

Caen. (Calvados.)

Nous copions les historiens de Caen :

Charles de Bourgueville : « La dicte ville de Caen porte, pour ar-« moiries : *de gueules à une fleur de lys d'or; et en chef d'azur à deux* « *autres fleurs de lys d'or*, qui leur ont esté données par noz rois pour les grands services faits à leurs majestés [1]. »

Huet donne un peu plus de détails : « Elle portait autrefois, dit-il, « *de gueules au château donjonné d'or*, et j'ay vu des sceaux portant « ces armes. Ces armoiries qui semblent être une peinture de Caen, « sont visiblement plus récentes que le château. Lorsque Charles VII « reprit cette ville sur les Anglois, pour reconnaissance de sa fidélité. « il changea ses armes et lui fit porter ; *Coupé d'azur et de gueules*, « *aux trois fleurs de lys d'or* [2]. »

L'abbé de La Rue ajoute : « Le sceau de la ville était anciennement « *de gueule au château donjonné d'or*. Il est actuellement *coupé d'a-* « *zur et de gueule à trois fleurs de lys d'or*. M. Huet dit que c'est à « Charles VII qu'il faut attribuer ce changement dans les armoiries de « la ville de Caen, et que ce fut pour récompenser la fidélité de ses « habitants, que ce prince lui permit de porter les trois fleurs de lys « de France. Mais je n'ai vu cette faveur accordée dans aucun des « diplômes de nos rois, soit de concession, soit de confirmation de « nos priviléges et nos droits. J'ai vu seulement que, dans le XVIe siè-« cle, la ville accolait à ses armes, celles des ducs de Normandie, « et il y a, dans les registres de la ville, des délibérations muni-« cipales qui ordonnent cet accolement pour le grand sceau. Registre « n° 2 [3]. »

[1] *Les Recherches et Antiquités de la Neustrie*; 1833, 1re partie, p. 40.
[2] *Origines de Caen*, 1re édit. p. 207.
[3] *Essais sur Caen*, 1820, t. 1 p. 130.

Nous dirons en outre que les trois fleurs de lys étaient *posées* 2 *et* 1, et que la devise de la ville était : *un Dieu*, *un roi*, *une foi*, *une loi* [1].

« Depuis 1830, dit encore M. Frédéric Vaultier, la ville de Caen a « repris ses armoiries primitives, qu'elle surmonte d'une couronne « murale, suivant un usage déjà essayé au temps du régime im-« périal [2]. »

Carentan.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÔ (MANCHE.)

D'azur, à un navire sans mâts, d'or, sur des ondes d'argent, et en chef une estoile d'or. (D'Hozier.)

D'azur, au sautoir d'argent. (P. Delaplanche.)

D'azur, à trois mâts d'argent, sans voiles. (D'Avannes.)

De ces trois descriptions qui ne s'accordent que sur la couleur du champ, nous adopterions, de préférence, celle de d'Hozier, si bien placé pour recueillir des renseignements authentiques. D'ailleurs, pour quiconque ne perd pas de vue la tendance du blason à se rapprocher des *rébus*, le navire sans voiles ou *carène* peut fort bien s'expliquer par le rapport existant entre le mot *carène* et le nom de la ville de Carentan. Mais une communication de M. A. Le Prevost nous empêche de nous arrêter à ce choix. Notre savant confrère donne à Carentan l'écu ci-après :

D'argent, semé de billettes [3] *de gueules, à l'aigle éployé de même ;*

Et c'est à Carentan même qu'il l'a recueilli, vers l'année 1816. Cette circonstance doit ajouter encore à la confiance qu'inspirent les communications toujours exactes de M. A. Le Prevost.

[1] *Discours de l'entrée faicte par... Henri IIII... à Caen ;* p. 14.

[2] *Hist de la ville de Caen ;* 1843, p. 16.

[3] Ces signes, marques de franchises, sont de petits carrés longs, représentant les bandes d'étoffes de prix, placées autrefois comme ornements sur les habits.

Caudebec.

Arrondissement d'Yvetot (Seine-Inférieure.)

Dans son livre des *Recherches et antiquités de la Neustrie*[1], Charles de Bourgueville affirme que Caudebec « porte pour ses armoiries, *en champ de gueules*, *trois esperlans d'argent*, qui est un « petit et délicat poisson ayant l'escaille argentée, qui se pesche en « grande quantité en la rivière de Seine, sur le bord de laquelle est « assise ceste dicte ville. » Mais M. Anatole Saulnier, auteur d'un *Essai sur Caudebec et ses environs*, substitue les saumons aux éperlans, et l'azur aux gueules. « Le blason de cette ville porte, dit-il, « *d'azur*, *à trois saumons d'argent*, *posés en fasce l'un sur l'autre*. » Puis, il ajoute, en note : « La dernière expertise, faite à la chancel- « lerie, date du 26 janvier 1828. Elle renouvelle l'ordonnance de « Louis XIV, en 1696, qui dit que les trois poissons du blason de « Caudebec étaient *saumons* et non *éperlans*, comme on l'avait jus- « qu'alors prétendu[2]. »

Cherbourg (Manche.)

D'azur, *à la fasce d'argent*, *accompagnée de trois besans d'argent*, *deux en chef*, *et un en pointe* (D'Hozier, P. Delaplanche.)

D'azur, *à la fasce d'or*, *accompagnée de trois besans*, *de même* ; *au chef cousu de France*. (D'Avannes.)

D'azur, *à la fasce d'argent*, *chargée de trois étoiles d'or*, *accompagnée de trois besans*, *de même*, *deux en chef*, *et un en pointe* (Traversier.)

Les armoiries gravées au titre de l'ouvrage intitulé : *Cherbourg et ses environs*, portent :

D'azur, *à la fasce d'argent*, *chargée de trois étoiles de sable*, *et accompagnée de trois besans d'or*.

Nous ne voyons pas pourquoi les étoiles, d'ailleurs convenables

[1] 1833, 1re partie, p. 76.

[2] P. 2.

pour un port de mer, seraient de sable. Quant aux besans, il est possible qu'ils aient été inspirés par la première syllabe du nom de Cherbourg, si ce n'est pas une allusion à la prospérité de commerce de cette ville pendant le moyen-âge.

Conches.

Arrondissement d'Evreux (Eure.)

D'or, à la bande d'azur, chargée de trois coquilles d'argent.

Cet écusson est pris sur les boutons de la garde nationale de Conches, en 1791.

Concha signifie coquille. Il n'est donc pas étonnant qu'il se trouve des coquilles dans les armoiries de la ville de Conches, d'ailleurs appelée *Conchæ* dans les titres et chroniques, rédigés en latin.

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas ainsi qu'elles ont été enregistrées par d'Hozier ; celui-ci les a décrites :

D'or, à la fasce d'azur, chargée de trois guivres[1] *d'argent.*

Condé-sur-Noireau.

Arrondissement de Vire (Calvados.)

D'azur, à la fleur de lys d'argent.

C'est à M d'Avannes que nous empruntons cette description des armoiries de Condé-sur-Noireau....

Le 1er mai 1388, Blanche de Navarre, veuve du roi Philippe de Valois, rendait à Charles VI un aveu dans lequel elle disait : « Nous « Blanche, par la grâce de Dieu, royne de France, confessons et « advouons tenir du roy notre très cher et très aimé fils, en la vraye « subjection et obéissance, notre chastel et chastellenie de Condé-« sur-Noireau...., le quel chastel et chastellenie de Condé avec les « appartenances et dépendances fut anciennement de la comté de

[1] Serpent représenté avec un enfant à mi-corps issant (sortant) de sa gueule.

« Mortaing, et le tenons comme droit héréditaI, par manière de par-« tage de père et de mère, à nous baillé, tant illec qu'ailleurs, par « le roi de Navarre, notre frère, qui pour lors vivoit, lequel la nous « bailla, avec toute haute, basse et moyenne justice.... »

Si Condé-sur-Noireau a eu l'écu d'*azur à la fleur de lys d'argent*, il y a tout lieu de croire qu'il lui a été concédé au temps de la reine Blanche, ou du moins en souvenir des droits seigneuriaux exercés par elle sur la chatellenie.

Coutances (Manche.)

D'azur, à trois piliers d'argent, au chef cousu de gueules. (d'Avannes.)

Coupé: le chef de gueules au léopard d'or; la pointe d'azur, à trois colonnes d'argent, posées de rang (P. Delaplanche.)

D'azur, à trois colonnes d'argent; à un chef de gueules, chargé d'un lion d'or, passant (Hilaire de Morel.)

C'est à tort que M. d'Avannes ne fait pas figurer, dans les armoiries de Coutances, le léopard d'or que nous retrouverons de gueules dans celles du chapitre; mais lequel des deux autres écrivains est le plus exact dans la division de l'écu? C'est assurément Hilaire de Morel, originaire de Coutances, et qui parle des armoiries de cette ville, à l'occasion de l'entrée solennelle de l'évêque Claude Auvry, cérémonie dans laquelle elles avaient non moins honorablement figuré que ses nombreuses anagrammes [1].

C'était un usage général de produire de nombreuses peintures d'armoiries, lors des entrées solennelles des personnages puissants et des hauts dignitaires. Personne ne l'ignore. Aussi n'entrerons-nous dans aucun détail à cet égard; mais peut-être ne verra-t-on pas sans intérêt quel parti l'esprit inventif de nos pères savait tirer des armoiries pour flatter les personnages auxquels ils faisaient fête. C'est Hilaire de Morel qui nous fournit la citation suivante :

Parmi les peintures destinées à donner de l'éclat à l'entrée de

[1] *Relat. des cérémonies observées à l'entrée de Mons. l'évesque de Coutances, le 15 septembre* 1648, p. 60.

Claude Auvry, on remarquait une représentation de la ville de Coutances, « sous la figure d'une grande femme pâle et défigurée, en « posture de suppliante, ayant sur sa teste, en forme de couronne, « une tour ou chasteau à plusieurs creneaux...., et lui sortoit de la « bouche un écriteau volant, avec ces lettres :

« Ad te confugio, et suplex tua numina posco, »

« pour faire connoistre à tout le monde que dès mes huy elle n'avoit « plus recours qu'à son évesque, qui lui serviroit d'asile et de dieu tuté- « laire. D'une main, elle montroit aussi ses armes, qui estoient peintes « au bas du tableau, à ses pieds, et sembloit faire signe qu'on les rele- « vât. C'estoient les armes de la ville couchées à terre, mais avec cet arti- « fice, que la peinture y paroissoit comme toute enfumée et chargée de « poussière, d'autant que lors du départ de Monseigneur de Matignon « pour l'évesché de Lisieux, elles avoient esté détachées des places « publiques, et rapportées dans la maison de ville, voilées d'un « crêpe noir, pour témoignage du deuil et de la tristesse que les ha- « bitants conçurent de son absence.... Ce vers estoit gravé, en lettres « d'or, dans un écriteau qu'elle tenoit :

« Erige tu titulos, et stemmata pulvere munda. »

Cette disgression nous a fait perdre de vue l'explication du blason de Coutances; nous y revenons en quelques mots.

Toujours à l'occasion de l'entrée de Claude Auvry, de Morel donne pour devise à ces armoiries : *Virtute et constantia*, et il ajoute : « Sur « quoy vous remarquerez, s'il vous plaist, que notre ville de Cons- « tances a été honorée de ce nom à cause de sa constance et fermeté, « parce que les soldats gaulois, qui estoient dedans en garnison, « résistoient toujours constamment aux Romains leurs ennemis, « d'où vient qu'en latin elle porte le nom de *Castra Constantia*..., [1] » La devise explique complètement le lion et les trois colonnes de l'écu. Pourtant ne pourrait-on pas aussi supposer que ce serait le célèbre aqueduc de Coutances qui aurait donné lieu à introduire trois colonnes dans le blason de cette ville? Ce qu'il y a de certain, c'est que cet an-

[1] De Morel donne aussi la véritable étymologie du mot *Constantia ;* mais sa préférence est pour celle que nous venons de reproduire.

tique monument est de nature à avoir produit impression sur l'esprit de nos pères.

Dieppe. (Seine-Inférieure.)

Ny les feux des souffres ardents,
Ny des pyrates l'équipage,
Pillant sur la mer en tout temps,
N'ont fait en ceste nef dommage :
Quoy que souvent par grand orage
Soit assaillie ; elle est habille,
Ell' sait de bien nager l'usage ;
Elle a bon mast, et ancre et quille.

La tempeste, tourmente ou vents,
Ny les esclairs brayants en rage,
N'ont peu par efforts violents
Empescher le bon navigage,
Ny submerger par un naufrage :
La mer de Caribde ne Scille
Ne craint, elle a trop bon cordage,
Elle a bon mast, et ancre et quille.

En vain Sathan grinça les dents
Au temps passé, et de nostre aage
Avec ses amis adhérents,
Hérétiques qui sont en cage
Dans les enfers, leur héritage,
Contre l'église et l'évangile,
C'est la nef du grand Dieu l'ouvrage,
Elle a bon mast, et ancre et quille.

Envoy.

Prince, par ceste nef j'entends
La Vierge à qui les durs liens
De loy, péché et coulpe vile
N'ont fait tort, tel est mon vray sens,
Elle a bon mast, et ancre et quille.

Cette pièce de vers, qui a été couronnée par le Palinod de Dieppe, est une *ballade sur le blazon et devis des armoiries de cette ville, en l'honneur de la vierge sacrée Marie, mère de Dieu*. Elle nous in-

dique qu'il y avait un navire dans ces armoiries et tout le monde, du reste, est d'accord sur ce point; mais ce navire était-il d'or ou d'argent? Le chroniqueur Asseline, dans ses *Antiquités de la ville de Dieppe*, manuscrit de 1682, affirme qu'il est d'or. Pierre Delaplanche donne la même indication :

Parti d'azur et de gueules, à un navire d'or, ancré, les voiles freslées.

D'un autre côté, M. d'Avannes attribue à la ville de Dieppe :

Un navire, équipé et habillé d'argent, en champ party d'azur et de gueules.

M. Traversier : *Parti de gueules et d'azur, à un navire d'argent, brochant sur le parti.*

Ces descriptions, comme on le voit, ne s'accordent pas non plus sur la disposition du parti qui est indiqué, tour à tour, *d'azur et de gueules*, ou bien *de gueules et d'azur.*

Deux gravures des armoiries de Dieppe, l'une placée en tête de la *Collection de mémoires* relatifs au port de cette ville, première édition, l'autre placée au titre d'une brochure, petit in-folio, intitulée :... *Mémorable combat livré par les Dieppois aux Flamands*... (Dieppe, 1834), suffisent pour lever les doutes que ces différentes descriptions laissent après elles; elles portent en effet l'une et l'autre :

En champ parti d'azur et de gueules, un navire d'argent, les voiles ferlées.

Les imprimeurs de Dieppe qui avaient fait exécuter ces gravures, devaient connaître, jusque dans les moindres détails, les armoiries de leur ville.

Ajoutons que, dans les deux gravures que nous indiquons, l'écu a deux sirènes pour supports.

Domfront. (Orne.)

« Dans un procès-verbal dressé lors de la démolition du château de Domfront, il est fait mention que, dans la principale vitre de la chapelle du dit château, il y avoit un ancien écusson, entouré ou soutenu par deux espèces de serpents allés, *le champ de gueulle à un tour d'argent maçonné de sable, crénelé de cinq pièces, percées du champ, et chargées d'un petit écu antique d'azur, à une face d'or, accompagnée de trois étoiles en chef et d'un cœur en pointe, de même,*

et qu'au bas de cette vitre, il étoit écrit en lettres gothiques ***mil trois cent quatre-vingt-deux...*** Cela fait juger que ce sont les armes anciennes de Domfront ; à joindre que dans les sceaux de la châtellenie de Domfront, lorsqu'elle appartenoit à des princes du sang des rois de France, cette même tour s'y voit, et les mêmes serpents volants ; mais la tour est posée sur un écusson d'Alençon, qui lui sert comme de terrain. »[1]

Pour compléter ces détails, nous ajouterons, d'après M. Caillebotte, que l'ancien écusson de la chapelle du château donne les armes de Domfront et celles de Pierre Ledin de la Challerie. Suivant cet historien, Pierre, comte d'Alençon, aurait permis à Ledin, en reconnaissance des services qu'il lui avait rendus, ***en la garde et conservation du château de Domfront***, de poser ses armes sur celles de la ville.[2]

Plus tard les armoiries de Domfront se trouvèrent changées. Vers la fin du XVIIe siècle, elles étaient ***de gueules à trois tours jointes, chacune avec sa porte ouverte, d'or, maçonnées de sable, sur une terrasse de sinople.***[3]

Elbeuf.

ARRONDISSEMENT DE ROUEN (SEINE-INFÉRIEURE.)

L'article XII du réglement de 1688, pour la fabrique d'Elbeuf, porte que les maîtres du métier de draperie de cette ville « seront te-
« nus d'avoir des planches où seront empreintes d'un costé les armes
« d'Elbeuf, et de l'autre leurs noms qu'ils appliqueront, chez eux et
« en leurs maisons, à chacune pièce de leur marchandise qui seront
« transportées, pour la connoissance de la fabrique d'icelles par tout
« le royaume. »

« A cette époque, selon les archives du prince de Lambesc,
« ajoute l'historien d'Elbeuf, les armes de ceste ville étaient ***d'or, à une***
« ***vigne de sinople, terrassée de même, fruitée de pourpre, et soute-***
« ***nue d'une croix de Lorraine de gueules.*** Ces armes avaient pour
« support une écharpe, banderolle ou draperie pendante d'argent,

[1] *Les beautez de la Normandie*, J. Oursel, 1700, p. 207.
[2] *Essai sur Domfront*, 3e édit., p. 18.
[3] Armorial d'Hozier.

« rattachée par ses extrémités aux deux bouts d'un bâton ou thyrse « de sinople, posé en fasce au-dessus de l'écu, terminé par deux « pommes de pin, également de sinople, et chargé d'une couronne « ducale. Sur ce bâton, au-dessous de la couronne et entre deux « petites croix de Lorraine d'or, on lisait la date de 1588, également « en or, tandis que sur la banderolle en écharpe était inscrit en ma- « juscule d'azur : *Tali fulcimine crescet.* Cette légende indiquait que « la ville d'Elbeuf, qui, soutenue par la puissante maison de Lorraine- « Guise (dont la double croix était, comme on sait, le signe distinctif « et presque cabalistique), venait d'être décorée (en 1581) du titre de « duché-pairie, ne pouvait manquer. avec un tel appui, de voir de « jour en jour sa fabrique (représentée par la vigne de l'évangile, « par la vigne du père de famille) croître, prospérer et enrichir; [1] ces « trois degrés distinctifs de progression étaient suffisamment expri- « més par les couleurs verte, rouge et or de l'écu. C'est donc en 1558, « au moment des guerres du protestantisme et de la Ligue, que ces « armes toutes *religieuses* et *manufacturières*, avaient été accordées « à la ville d'Elbeuf par Charles 1er de Lorraine; or, cette époque « (1572—1592) était précisément celle où la fabrique d'Elbeuf jouis- « sait de la plus grande prospérité. La couleur blanche de l'écharpe « et la couleur bleue des lettres de la légende prouvent que cette « concession avait eu lieu par l'assentiment du roi de France. Au « moment de la Révolution, ces armes existaient encore sur l'un des « vitraux de l'église Saint-Étienne, sur la porte d'entrée de la prison « féodale de la rue Saint-Jean, sur la façade du pilori, ainsi que « dans la salle du prétoire ou tribunal de bailliage. Elles étaient aussi « sur les plombs de la fabrique de draps, sur les poinçons des con- « trôleurs ou inspecteurs de cette fabrique, et enfin sur divers jetons « en argent, frappés du temps de Louis XV [2]. — Le petit poinçon de « la fabrique se distinguait du grand en ce qu'il représentait seule-

[1] Dans une petite notice sur Elbeuf, insérée dans la *Revue de Rouen* (1835), M. E. Delarue nie que les ducs d'Elbeuf aient jamais été l'appui et le soutien du commerce. Selon lui, la légende ne fait qu'exprimer le vœu d'obtenir un jour leur protection et rien ne constate qu'ils aient jamais répondu à ce vœu.

[2] « Un jeton de présence pour les assemblées de la communauté des fabricants, frappé à l'effigie de Louis XV, très commun à Elbeuf... » E. Delarue, *loco citato*.

« ment la lettre E majuscule (initiale du nom d'Elbeuf) placée entre « deux croix de Lorraine; sur quelques plombs de *moyen module*, « cette lettre était surmontée d'une couronne ducale [1]. »

Elbeuf n'a pas conservé ces armoiries. Une planche de *la Normandie*, par M. J. Janin, lui donne le blason suivant :

D'argent, à une ruche d'azur, couverte d'or, avec un support, du même, sur une terrasse de sinople, la ruche entourée d'abeilles; chef d'azur.

Ce qui en constate l'exactitude, c'est que les papiers de la mairie sont timbrés d'une ruche autour de laquelle on lit : « *La ville d'Elbeuf est une ruche; tout le monde y travaille.* » — Et au-dessous : « *Paroles de Bonaparte*, 1er *Consul, le* 3 *novembre* 1802. »

Eu.

ARRONDISSEMENT DE DIEPPE (SEINE-INFÉRIEURE.)

Suivant Ségoing, les armoiries d'Eu auraient été : *de France, au lambel de gueules, chargé de neuf châteaux d'or* [2]. Mais ces armoiries n'ont jamais été celles de la ville; elles avaient appartenu aux d'Artois, qui furent comtes d'Eu dans les XIVe et XVe siècles.

C'est entre le *léopard de gueules* et l'*aigle d'argent* que nous avons à nous prononcer.

On sait que Jean, cinquième comte d'Eu, confirma par deux chartes de 1149 et 1151, les libertés et priviléges que les habitants de cette ville s'étaient déjà garantis mutuellement et que, avant lui, avait respectés son père. Quoiqu'elles soient muettes à cet égard, M. Vatout affirme que « le comte Jean donna, pour arme à la communauté, l'écu « *d'argent au léopard de gueules*, et au mayeur qui en était le chef, « l'écu *de sable à l'aigle éployé d'argent*... », et il ajoute qu'ils avaient « l'un et l'autre un sceau particulier Il dit encore, en note :

« On conserve à la mairie d'Eu un cachet de l'ancienne commu- « nauté de cette ville, sur lequel est gravé un léopard entouré de « ces mots : *Sigillum communionis Hugi* [3]. »

[1] *Histoire d'Elbeuf*, 1842, p. 605.

[2] *Trésor héraldique*; Paris, 1642, p. 359.

[3] *Château d'Eu*, 1829, p. 64.

D'Hozier et Pierre Delaplanche attribuent aussi à cette même localité le *lion passant de gueules*, *en champ d'argent*.

De son côté, M. Désiré Le Beuf s'exprime ainsi : « Le comte Jean « donna au maire, pour armoiries, *un des léopards* des princes « normands, mais *de gueulle en champ d'argent*. La ville paraît avoir « conservé ses anciennes insignes, qui sont : *L'aigle d'argent*, *en* « *champ de sable* [1]. » Ajoutons que, à l'appui de cette double assertion, l'historien donne un dessin du sceau du maire et de celui de la commune, copiés l'un et l'autre sur une charte de l'année 1249. — Nous croyons devoir adopter de préférence les indications de M. Le Beuf.

Evreux (Eure.)

M. d'Avannes nous fournit les renseignements suivants sur les armoiries d'Evreux :

Champ d'azur, *semé de fleurs de lys d'or*, *au baton componé d'argent et de gueules* [2]. — Couronne de comte.

« Ce sont, dit-il, les armes de France, brisées en 1276, en faveur « d'un puiné de cette maison... » Puis, il ajoute : « Qu'on demande « à nos concitoyens quelles étaient, il y a cinquante ans, les armes « de leur ville natale, personne ne pourra nous répondre. Que de « peines, en effet, n'a-t-on pas eues pour les découvrir en 1814 ; car, « pas un des savants, dont cette ville fourmillait dans ce temps-là, « ne s'est même avisé d'aller les chercher aux vitraux de la Cathé- « drale, où elles sont pourtant empreintes des plus belles couleurs, « sur le manteau du premier comte d'Evreux, de la maison de France, « qui en dota, en 1276, le chef lieu de son apanage. »

Nous devons relever une erreur de détail dans la description de M. d'Avannes : Le champ n'est pas *semé de fleurs de lys* ; il est *chargé de trois fleurs de lys*.

Celle de P. Delaplanche est plus exacte ; nous la reproduisons :

D'azur, *à trois fleurs de lys d'or*, *à la bande rétrécie*, *componée d'argent et de gueules*, *brochant sur la première*.

Elle est d'ailleurs conforme au dessin publié pour l'Académie

[1] *La ville d'Eu*, 1844, p. 70.
[2] C'est-à-dire divisé en carreaux alternativement d'argent et de gueules.

ébroïcienne, en même temps que la notice de M. d'Avannes, et à celui que M. A. Chassant a fait mettre en tête de sa brochure sur la Tour de l'horloge, d'Evreux.

Quoi qu'il en soit, on remarque quelques différences entre ces armoiries et les deux anciens sceaux de cette ville, dont nous devons la communication à notre ami, M. Bonnin. Sur le premier sceau, qui porte la date de 1652, la bande est chargée d'un grainetis, et passe sous la première fleur de lys; sur le deuxième, qui servait en 1785, la bande est également sous la fleur de lys; mais elle n'est chargée d'aucun ornement.

Exmes.

ARRONDISSEMENT D'ARGENTAN (ORNE.)

« On voyait dans ses armoiries un chien, symbole de la fidélité.
« Il y en avait aussi deux de sculptés sur l'une des portes; c'étaient
« deux levriers, leurs cous passés dans le même collier. »

Nous empruntons cette citation aux *Recherches sur la ville et le diocèse de Seez;* par M. Maurey d'Orville. C'est le seul renseignement que nous ayons pu découvrir sur les armoiries de la ville d'Exmes.

Nous ajouterons cependant, que l'on applique aux habitants de cette ville, le sobriquet de *Chiens*, qui, dit-on, leur serait venu de ce qu'un de nos rois, parlant de cette place, ce serait exprimé ainsi: « Mes chiens d'Exmes sauront bien la défendre. » Si telle était l'origine de la qualification, il n'en faudrait pas chercher d'autre pour les armoiries; mais il y a plutôt lieu de croire que la qualification a été inspirée par le chien de l'écu et les levriers de l'une des portes.

Falaise (Calvados.)

Paillet donne, pour Falaise, les armoiries suivantes:

De sinople, à une falaise d'or, moussée du premier émail.

Mais ce n'est pas là son véritable écu. Tous les écrivains qui en ont fait mention, s'accordent pour y placer trois tours; ils diffèrent seulement sur la disposition des émaux.

D'Hozier, et, après lui, MM. d'Avannes, Maurey d'Orville et Traversier, ont ainsi décrit les armoiries de Falaise :

D'argent, à trois tours de gueules, deux et une, et un chef aussi de gueules, chargé de trois fleurs de lys d'argent.

Pierre Delaplanche supprime le chef et déplace les émaux ; il décrit :

De gueules, au château d'argent, accompagné de deux tours crénelées, et d'une plus grosse sur le milieu.

Frédéric Galeron, un des historiens de Falaise, en adoptant les détails fournis par P. Delaplanche, leur donne beaucoup de poids. Il est vrai que sa description porte :

Trois tours d'argent semées sur un champ de gueules.

Mais le dessin qu'il donne de ces armoiries représente très exactement *un château d'argent, à deux tours crénelées, sur les côtés, et une plus grosse sur le milieu.*

« Nous n'avons pu découvrir, ajoute F. Galeron, à quelle époque « elles furent données à la ville. Nous pensons, toutefois, que ce « fut dans un siècle reculé, et lorsque Falaise était encore une place « de guerre. Les trois tours, au milieu du champ, sont un emblême « de sa force et de sa puissance[1]. » Le château dans lequel naquit Guillaume-le-Conquérant, méritait bien, d'ailleurs, de figurer sur l'écu de la ville.

Fécamp.

ARRONDISSEMENT DU HAVRE (SEINE-INFÉRIEURE.)

Suivant l'*Armorial national de France*, par M. Traversier, voici le blason de Fécamp :

De sinople, à trois tentes, deux et une, d'argent, ouvertes du champ, celle de la pointe plus haute ; au chef cousu d'azur, chargé d'un faucon essorant, tenant dans ses serres une corne d'abondance, d'où s'échappent des graines qui brochent sur le champ ; le tout d'*argent.*

« Sur le sceau de la ville, ajoute le texte, une ancre, au naturel, « est passée en pal derrière l'écu. »

Les trois tentes paraissent avoir été inspirées par la syllabe finale

[1] *Statistique de l'arrondissement de Falaise*, t. I, au titre et p. 256.

du nom de Fécamp. La corne d'abondance, versant des graines, ou peut-être des pièces de monnaie, ne ferait-elle pas allusion à la fausse étymologie qui dérive ce même nom de *Fisci campus* (champ du fisc), parce que César s'y serait fait apporter les tributs des environs?

Gisors.

Arrondissement des Andelys (Eure.)

D'or, à un cerf couché de gueules, et un chef d'azur, chargé de trois fleurs de lys d'or.

Quoique fournies par d'Hozier, ces armoiries ne sont pas authentiques. Celles que donne P. Delaplanche sont les véritables :

De gueules à la croix engreslée, d'or, au chef d'azur, à trois fleurs de lys d'or.

Toussaint Duplessis explique l'origine de celles-ci de la manière suivante : « Près de Gisors, sur le chemin de Trie, était un « orme célèbre dans l'histoire. Ce fut là que les deux nations de « France et d'Angleterre, s'étant croisées en 1188 pour la Terre-« Sainte, une croix miraculeuse, si l'on en croit la tradition des « habitants, parut en l'air, comme pour ratifier la confédération : « c'est à cette croix que ceux-ci rapportent communément l'origine « des armes de leur ville, qui sont *de gueules à la croix engreslée* « *d'or*. Henri II, y ayant fait son entrée le 25 novembre 1555, y « ajouta *le chef d'azur à trois fleurs de lys d'or*[1]. »

Il est dit encore dans le *Bulletin de l'Académie ébroïcienne*, que l'écu de Gisors est surmonté d'une couronne de duc que le millésime 1188 se trouve entre la couronne et l'écu, et que cette double addition eut lieu lors de l'érection de Gisors en duché-pairie, en faveur du duc de Bellisle.

Gournay.

Arrondissement de Neufchatel (Seine Inférieure.)

« Philippe-Auguste donna, dans cette ville, l'ordre de la chevalerie « à Artus, duc de Bretagne, dit Toussaint-Duplessis, et, selon la

[1] *Descript. de la Haute-Normandie*, t. II, p. 299.

« tradition du pays, c'est à cette occasion qu'elle a pris pour ses « armes l'écu *de sable au chevalier d'argent*, *armé* [1]. »

Sur cette donnée. M. Potin de la Mairie a brodé le récit suivant, que nous croyons devoir reproduire :

De sable, à un cavalier armé d'argent, tenant de la main dextre une lance de même, et une fleur de lys d'or en chef.

« En l'an 912, Charles-le-Simple, *de nom*. *comme d'effet*, dit un « vieil historien normand [2], céda, par le traité de Saint-Clair-sur-« Epte, une partie de son royaume aux Normands qui, depuis plu-« sieurs années, ne cessaient de le ravager. De chef de pirates, « Rollon devint gendre du roi de France et prince légitime d'un pays « qu'on ne lui aurait pas donné, s'il n'avait pas menacé d'étendre « plus loin ses conquêtes.

« Dans tout ce pays, ce fut un moment d'épouvante quand on sut « qu'on allait changer de maître.

« Gournay, alors, devint tout-à-coup une ville frontière. Tout changeait pour elle, et elle se demanda, ainsi que toute cette contrée, étonnée d'avoir un nouveau nom (la Normandie), à qui elle allait obéir.

« On ne tarda pas à le savoir.... Un chevalier aux armes noires « arrive, plante sa lance sur les murailles du château ; son écu, noir « comme ses armes, ne porte aucun emblême, et, dans ce guerrier « sinistre, la cité voit son maître. C'était Eudes. — Eudes, un des « compagnons intrépides de Rollon.

« Les comtes normands de Gournay avaient pour armoiries un « écu de sable pur. — Ce furent les premières qu'eut aussi la ville. »

« Vers la fin du XIIe siècle, un descendant de cet Eudes, un « des Hugues de Gournay avait environné d'une triple enceinte sa « ville devenue riche et populeuse. Bâtie sur un sol uni, elle était « l'ornement d'une vallée délicieuse, et les eaux qui l'environnaient « la rendaient inexpugnable.

« Philippe-Auguste l'attaqua en 1202, parce que Hugues de Gour-« nay s'était déclaré pour Jean-Sans-Terre, après en avoir fait hom-« mage au roi de France, en vertu d'un traité signé entre Gaillon et « le Vaudreuil, en 1196, par ce monarque et le roi d'Angleterre, « Richard-Cœur-de-Lion ; il inonda la ville pour s'en rendre maître.

[1] *Descript. de la Haute-Normandie*, I, 20.

[2] Gabriel des Moulins.

« Il avait arrêté, dans les marais, les eaux de l'Epte et de la Mo-
« rette ; il les avait fait refluer dans d'immenses étangs, aujourd'hui « desséchés, et quand il eut amassé assez de flots et de vengeance, « il rompit la digue élevée pour les contenir, et les eaux, dans leur « fureur, emportèrent les tours et les murailles qu'elles étaient des- « tinées à défendre.

« Philippe entra par la brèche, avec le torrent. Comme, lui il « roulait de ruine en ruine. Le temple même, où il voulait rendre grâce « à Dieu de sa victoire, s'écroulait au moment où il allait chanter « l'*hosanna* des triomphes.

« Emu d'un tel spectacle, il rappelle les habitants effrayés et fugi- « gitifs, il leur donne des secours, relève leurs habitations renversées, « et, comme pour contracter avec eux une alliance solennelle, il « fait, dans leur ville, les fiançailles de sa fille Marie avec Arthur « héritier légitime et dépouillé des droits des Plantagenets, qu'il « arme chevalier devant eux. Cette cérémonie, faite sur des débris, « semblait n'annoncer rien d'heureux. Peu de temps après, Arthur « fut assassiné par son oncle Jean-Sans-Terre.

« Philippe-Auguste, pour rappeler le souvenir des fiançailles de « Marie de France, sa fille, avec Arthur de Bretagne et de Norman- « die, plaça l'image du nouveau chevalier dans les armes de la ville, « sur l'écu de sable pur, qu'Eudes y avait apporté en 912.

« C'était allier le présent et le passé, le souvenir et l'espérance.

« Les armes de Gournay sont, depuis cette époque, telles qu'on « les a indiquées ci-dessus[1]. »

Pierre Delaplanche s'est trompé sur la couleur de l'écu, lorsqu'il l'a dit être d'*azur*. M. Traversier nous paraît également être dans l'erreur, lorsqu'il représente à pied l'homme d'armes de ces armoiries.

Granville.

ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES (MANCHE.)

De gueules, à un bras dextre d'argent, sortant d'une nuée, tenant une espée posée en pal, la poignée et la garde d'or, la lame d'argent. (P. Delaplanche.)

[1] *Bulletin de l'Académie ébroïcienne.* — Voyez aussi l'*Histoire de Gournay*, I, 130.

D'azur, à un dextrochère d'or, mouvant du flanc d'une nuée de même, lequel tient une épée d'argent, les gardes poignées d'or, et qui est surmonté d'un soleil rayonnant, de même. (D'Hozier.)

D'argent, au bras armé, d'argent, sortant d'un nuage, accolé de trois étoiles d'or, deux et une. (Mém. hist. sur Granville.)

« Le bras armé et les étoiles, dit l'auteur de ce mémoire, signifient « que Granville doit être armée nuit et jour pour sa propre défense, « suivant l'intention du roi Charles VII, de qui elle tient ces armoiries, « et qui en confia la garde à ses habitants, qui y font guet nuit et « jour, en paix comme en guerre, sous les ordres d'un commandant « pour le roi, qui y fait sa résidence; et, en son absence, sous les « ordres des maires et échevins[1] »

M. Le Héricher, dans son *Avranchin monumental* (t I, p. 530), donne le même blason, avec cette différence qu'il indique l'*azur* pour la couleur du champ. Il ajoute que ces armoiries sont une allusion à la reprise de Granville, pendant la nuit, par d'Estouteville.

« Sous l'Empire, dit l'*Armorial national*, cette arme modifiée « devint : *D'azur, à la fasce nuagée, d'argent, accompagnée de trois « étoiles d'or, deux en chef et une en pointe, chargée d'un dextro- « chère armé, de sable, mouvant du flanc senestre de l'écu, et tenant « une épée haute, d'or; franc quartier et signes extérieurs des villes « de second ordre.* »

Harfleur.

Arrondissement du Havre (Seine-Inférieure.)

D'azur à un navire d'argent, sur une onde. (P. Delaplanche.)

D'azur, à trois tours d'or, deux et une, surmontées de trois fleurs de lys de même, rangées en chef. (D'Hozier.)

D'azur, à trois tours d'or, sommées chacune d'une fleur de lys de même. (D'Avannes.)

Le navire pourrait figurer convenablement dans les armoiries d'Harfleur, jadis un des ports les plus célèbres de la Normandie; cependant, il ne leur a jamais appartenu. Comme place fortifiée, cette

[1] *Journal hist. sur les matières du temps*, mars 1750. — *Archives annuelles de la Normandie*, t. I, p. 35.

ville pouvait également revendiquer les tours : c'est là, en effet, son blason authentique.

Havre (**le**) (Seine-Inférieure.)

L'armorial d'Hozier donne à la ville du Hâvre l'écusson *d'azur à un navire d'or sur des ondes d'argent et attaché par un cable de sable à une ancre d'or qui trempe dans les ondes.* Mais cet écusson, parfaitement approprié du reste à un port de mer, n'est pas authentique. Au lieu du navire d'or, c'est la Salamandre que revendique la ville du Havre, et elle la doit évidemment à François 1er, que l'on considère comme son fondateur, et dont elle reçut momentanément le nom de Françoise-ville.

On sait que ce prince avait pour *devise* la Salamandre, « qui se nourrit dans les flammes, mais qui tempère sa trop grande activité par sa froideur. » Suivant Mezeray, il l'avait reçue de son gouverneur Artus de Gouffier, et celui-ci la lui avait choisie « pour lui faire connaître qu'il devoit appliquer la vivacité de son génie aux bonnes choses, non pas à la vanité, ou à la violence, où elle eût pu se porter aussi bien qu'aux belles actions. » Cette devise se trouve sur les médailles de François 1er, frappées avant et après son avénement et sur les constructions élevées pendant son règne, etc. Elle ne pouvait manquer, non plus, d'être appliquée à la ville dont il se regardait lui-même comme le fondateur.

Tout le monde est d'accord à cet égard, mais il y a divergence sur les détails du blason. Ainsi, Pierre Delaplanche veut que les armoiries du Havre soient *de gueules à une Salamandre d'argent couronnée d'or, sur un brasier de même et accompagnée de trois fleurs de lys d'or, deux en chef et une pointe.* MM. d'Avannes et Traversier, au contraire, les décrivent ainsi : *d'azur à la Salamandre d'or, couronnée de même, au chef cousu de France.* A son tour, l'écusson, placé en tête du *Havre ancien et moderne*, donne des détails un peu différents ; il porte : *de gueules, à la Salamandre d'or, sur un brasier de même; au chef d'azur, chargé de trois fleurs de lys d'or.* Il y a toute apparence que cette dernière description est la plus exacte.

Honfleur.

Arrondissement de Pont-l'Évêque (Calvados.)

De gueules, à une tour crénelée, surmontée d'un tourillon d'argent, et costoyée de deux fleurs de lys d'or. Au chef d'azur, à trois estoiles d'or. (P. Delaplanche.)

De sable, à la tour d'argent, mouvante de deux fleurs de lys de même. (D'Avannes.)

De ces deux descriptions, celle de Pierre Delaplanche est la plus exacte. Toutefois, il paraîtrait qu'il conviendrait encore de la rectifier ainsi :

De gueules, à la tour d'argent, acostée de deux fleurs de lys d'or, et au chef d'azur, chargé de trois autres fleurs de lys aussi d'or.

A l'appui de cette rectification, nous citerons les paroles d'un des trois historiens de Honfleur, qui la justifient, et qui, d'ailleurs, viennent encore la compléter : « Il y a déjà plus d'un siècle, dit M. Thomas, « à l'occasion de ces armoiries, que l'on ne savait plus ni quant, ni par « qui, elles avaient été données ; mais elles avaient été sculptées sur « les portes de la ville, sur celles de l'hôtel du gouverneur, sur celle « de l'hôtel royal et commun, avec leur support et leurs lambrequins. « Elles ont été détruites avec les monuments qui les portaient, effacées « sur ceux qui existent, mais elles y ont été vues par des personnes « encore vivantes. Nous les avons trouvées sur une gravure qui re- « présente Honfleur, vu de la mer. Cette gravure est sans date ; mais « elle ne peut avoir été faite que de 1720 à 1750. Un mémoire offi- « ciel manuscrit, daté de 1730, dont il nous a été procuré copie, les « décrit ; c'était : *Une tour d'argent, accostée de deux fleurs de lys « d'or sur champ de gueules ; au chef d'azur, chargé de trois fleurs « de lys d'or, orné de la couronne de France fermée par une fleur de « lys ; ayant deux ancres pour support, des rames et des gaffes pour « lambrequins.*

« Piganiol de la Force, dans son *Dictionnaire historique et « géographique de la France*, publié en 1715, ne mentionne point de « chef ; il n'indique ni les métaux, ni les couleurs ; il ne parle ni des « supports ni des lambrequins. Nous nous en rapportons à notre des- « cription, qui nous parait indubitable. On ne se serait point permis de

« rien tracer sur des monuments publics qui ne fût positivement et « exactement vrai. Un écusson faisait titre. »[1]

M. Thomas cherche ensuite à établir la date approximative de ces armoiries[2]. Le chef d'azur, à trois fleurs de lys d'or, et la couronne royale de France qui surmonte l'écu, lui semblent prouver qu'elles appartiennent à une époque où le ville ne relevait que du roi. Comme Honfleur fut donné en 1526, avec la vicomté d'Auge, à Louis, duc de Montpensier, leur origine serait antérieure à cette même année. Louis « XI, ajoute M Thomas, avait Honfleur en grande affection : il y résida « en 1465, et le combla de faveurs. On peut penser qu'il en fit une « ville royale, et que c'est à lui qu'elle dut ses armoiries, dont le « chef est une suffisante indication, comme plus tard François 1er « donna semblable chef à la ville qu'il fonda sur l'autre rive (le *Havre*). « Nous pensons donc que c'est au règne de Louis XI qu'il faut re- « monter, pour trouver la date des armoiries de la ville de Honfleur « qui, du reste, ne paraît en avoir jamais eu d'autres, ou du moins n'en « a conservé aucunes traces »

L'Aigle.

ARRONDISSEMENT DE MORTAGNE (ORNE.)

« Une charte de Gislebert de l'Aigle, de 1226, au profit des moines « de Saint-Sulpice, est indiquée comme ayant un sceau sur lequel était « la figure d'un aigle[3]. »

Très souvent, c'étaient les seigneurs qui transmettaient leurs armoiries aux villes de leur domaine ; ici, c'est le domaine qui s'impose à l'écu seigneurial. *L'aigle* de Gislebert est une allusion à sa ville fortifiée de *l'Aigle*.

Grâce à son nom, grâce au nid d'aigle qui, dit-on, fut trouvé à la place où s'éleva la forteresse, la ville de L'Aigle, à son tour, ne pouvait manquer d'avoir un aigle dans son blason : aussi voyons-nous que, suivant Pierre Dalaplanche, elle portait ***d'azur, à l'aigle d'or, au vol abaissé.***

[1] *Histoire de Honfleur*, p. 29.
[2] P. 414.
[3] G. Vaugeois, *hist. de L'Aigle*, p. 284.

D'Hozier, à son tour, et après lui, M. d'Avannes, attribuent à la même ville l'écu *d'or, à un aigle à deux têtes, de sable, et au chef d'azur, chargé de trois fleurs de lys d'or.*

Lisieux. (Calvados.)

Pierre Delaplanche donne pour armoiries à la ville de Lisieux :

D'azur, à deux clefs d'argent passées en sautoir, cantonnées de quatre estoiles d'or; au chef de gueules, à trois fleurs de lys d'or.

Suivant le Bulletin de l'Académie ébroïcienne et l'armorial des villes de France, la même ville porte :

D'azur, à une crosse d'or, posée en pal, acostée de deux fleurs de lys de même.

Pour lequel de ces deux écus convient-il de se prononcer? Ce n'est pas le sceau des obligations de la vicomté de Lisieux (XIVme siècle) qui nous mettra sur la voie. On y distingue, en effet, les deux chefs en sautoir, et la crosse en pal.

De son côté, l'armorial manuscrit de la bibliothèque royale refuse les deux blasons ci-dessus à la ville de Lisieux; il attribue le premier au chapitre et le second à l'évêché, sans d'ailleurs en indiquer pour la ville.

« Les deux clés en sautoir, cantonnées de quatre étoiles, dit aussi M. Louis Du Bois, ne sont pas nos armes; ce sont celles des évêques de Lisieux, dont l'église cathédrale et le diocèse étaient placés sous l'invocation de Saint-Pierre, qui est toujours représenté avec deux clés: celle du paradis et celle de l'enfer [1]. »

Plus loin, le même historien ajoute : « Ainsi la ville de Lisieux n'a « pas réellement d'armoiries, même avec les *trois fleurs de lys d'or,* « *posées en fasce,* accordées à l'évêque Basin, lorsque la ville se rendit « à Charles VII. Elle reprit toutefois ces armes en 1817, après qu'une « ordonnance royale, du 26 septembre 1814, eut autorisé les villes à « reprendre leurs anciennes armoiries et qu'elle eut obtenu à cet ef- « fet des lettres-patentes datées du 19 août 1817. »

En 1809, le conseil municipal de Lisieux avait demandé l'autorisation

[1] *Histoire de Lisieux*, t. II, p. 330

de prendre pour armoiries : *un mouton reposant sur deux faisceaux de lin vert*, emblême des principaux objets de son industrie: les frocs et les toiles ; mais il ne parvint pas à l'obtenir.

Comme si la question des armoiries de Lisieux n'était pas déjà assez embrouillée, voici qu'un autre historien local vient encore, de la manière la plus affirmative, présenter ces nouveaux renseignements: « C'est en 1790, dit-il, que... la commune de Saint-Pierre émit la prétention d'être, à elle seule, toute la ville de Lisieux, et que, substituant à la généralité sa propre individualité, elle remplaça les anciennes armoiries de cette ville, qui étaient *d'azur à la crosse d'or posée en pal, accompagnée de chaque côté d'une fleur de lis de même*, par son écusson particulier, l'écusson de sa paroisse, qui est *d'argent à deux clefs de sable croisées en sautoir*..... La paroisse Saint-Pierre étant la principale de la ville, celle où se trouvaient la cathédrale, la résidence de l'évêque et le siége du comté, on ajoutait aussi parfois à ses armoiries : *la crosse d'or posée en pal et le chef d'azur aux trois fleurs de lis d'or* ; mais nous le répétons, les armes de la ville et du comté étaient celles que nous venons de décrire. Quant à l'écusson de la paroisse Saint-Jacques, nous nous bornerons à dire qu'il subsiste toujours sur les vitraux et en divers endroits des voûtes de l'église de cette paroisse. De même celui de notre ancienne abbaye de bénédictines se rencontrait, il n'y a que peu d'années encore, dans l'église actuelle de Saint-Désir [1]. »

Au milieu de ces affirmations contradictoires, nous ne pouvions guère sortir d'embarras qu'avec le concours de M. de Formeville, qui s'est livré à de consciencieuses études sur le Lieuvin. Notre honorable confrère de la société des antiquaires de Normandie a bien voulu nous confier quelques notes qu'il doit à l'obligeance de M. Dingremont, secrétaire de la mairie de Lisieux, et la copie, faite par M. L. Delisle, d'un vieux parchemin [2] contenant *le blason des armes* de cette ville. Nous y puisons les détails suivants :

I. Le plus ancien registre des actes de la municipalité, que possède la commune de Lisieux, commence au mois de mai 1477, et finit au mois de février 1506. Sur la couverture de ce registre, on lit cette ins-

[1] *Histoire de la ville et des environs de Lisieux* 1845... p. 191.

[2] L'original appartient à M. de Formeville

cription presqu'effacée : *Armes de la ville de Lisieux : dedans le champ d'azur deux clefs d'argent et quatre estoiles d'or.*

II. *Le blason des armes de Lisieux adreçant au prélat et seigneur dudit lieu*, commence par ces vers :

Chier pelican du Vergier de déliz,
Bien viens à point veoir ton église saincte.
Plus ne seront mes armes aboliz.
Mon pavillon encore aira l'empraincte,
Sur pan royal departe en pourpris,
Avironné de planectes de prix.
Car en ce point que gist ce signe pur
Jadis porté par droit et porte encor
Et porteray, dedans le champ d'asur,
Deux clefs d'argent et quatre estoiles d'or

En collaudant le chief des fleurs de liz
. . . .

Il serait difficile, pense M. Delisle, de reculer au-delà du XVIe siècle la date du *blason des armes de Lisieux*. Tout le monde jugera que cette pièce a été composée à l'occasion de la première entrée d'un évêque de Lisieux dans sa ville, qui, personnifiée par le poète, est censée adresser elle-même la parole au prélat. Les armoiries qui s'y trouvent blasonnées, sont les mêmes que celle du registre de 1477, plus un *chef fleurdelysé*.

III. Par lettres patentes du 17 avril 1817, Louis XVIII autorisa la ville de Lisieux à reprendre ses anciennes armoiries, qui sont ainsi décrites dans le titre de concession : *d'argent, à deux clefs de sable posées en sautoir, cantonnées de quatre étoiles du même; au chef d'azur chargé de trois fleurs de lys d'or, posées en fasce.*

La demande des lettres patentes de confirmation avait été appuyée par l'envoi d'*anciennes vignettes* et de l'*empreinte d'un sceau*. C'est peut-être par suite de l'omission, sur les vignettes et sur le sceau, des signes distinctifs des émaux, que nous ne retrouvons pas, dans le titre de 1817, ceux qui étaient antérieurement employés.

Quoi qu'il en soit, les trois documents que nous venons de citer nous semblent établir qu'il n'y a pas lieu de contester à Lisieux les clefs et les étoiles. Quant au chef fleurdelysé, il parait y avoir été

ajouté dans le XVI[e] siècle, puisque, absent dans la description du registre de 1477, il est mentionné dans le *blason* qui appartient à ce même XVI[e] siècle.

Il resterait à déterminer à quelle époque la ville a été dotée de ces armoiries, et si elle les a possédées avant le chapitre de la cathédrale, ou si c'est le chapitre qui s'en est servi avant la ville ; mais nous ne possédons aucun renseignement à cet égard.

Louviers (Eure.)

Pendant la domination anglaise, au XV[e] siècle, Louviers n'avait pas cessé un instant de lutter avec énergie contre l'étranger pour le triomphe de l'indépendance nationale. En reconnaissance d'une si honorable conduite, Charles VII accorda, en 1441, aux habitants, de nombreux priviléges. Des lettres patentes, données à cette occasion, nous ne citerons que le passage suivant : « Et d'abondant, avons aux « dits supplians et leurs successeurs, octroyé et octroyons de notre « dite grâce, et pour le plus grand signe et mémoire de leur loyauté, « que d'ores en avant à toujours notre dicte ville de Loviers soit « nommée et appelée *Loviers-le-Franc*, et que les dits supplians et « leurs dits hoirs, successeurs, et chacun d'eux qui en icelle ville et « faubourgs résideront et demoureront, puissent à leurs loises, si « bon leur semble, selon leurs facultés et puissance, porter en de- « vise, en tous temps, la lettre L, couronnée, en broderies, orfê- « vreries, et ainsi qu'il leur plaira.... »

Le blason de Louviers devait nécessairement s'inspirer des événements du XV[e] siècle, si honorables pour la ville, et faire allusion à son titre de Louviers-le-Franc, ainsi qu'à l'autorisation accordée à chacun des bourgeois de porter *en devise* la lettre L couronnée. M. Paul Dibon nous fait voir qu'il en a été ainsi : « C'est probable- « ment de cette époque, dit-il, que datent les armes de Louviers. « Elles portaient :

« *Parti, au premier, d'azur, à L majuscule d'argent, surmontée « d'une couronne ducale d'or ; au second, d'azur, au lion d'or, à l'orle « de gueules, chargée de besans d'argent*[1]. »

[1] *Essai sur Louviers*, p. 56.

Nous ferons remarquer, d'ailleurs, que dans la vignette, placée en tête du volume de M. Dibon, ces armoiries sont accompagnées d'une banderolle portant pour devise : *Louviers-le-Franc*. Il y a donc lieu de penser qu'elles datent de 1441, comme les lettres patentes que nous avons indiquées.

Mais, avant cette époque, quelles avaient été les armes de Louviers ? Peut-être, tout simplement, *d'azur, au lion d'or, à la bordure de gueules, chargée de besans d'argent*. Il serait possible, en effet, que, comme beaucoup d'autres villes, celle-ci eût emprunté le lion à l'écu de la Normandie. Pierre Delaplanche attribue à Louviers ce dernier blason. Il est vrai que, pour l'époque à laquelle il écrivait, sa description est incomplète : mais elle pouvait être exacte pour les temps antérieurs à 1441.

Toutefois, nous devons dire que, en 1642, Ségoing faisait figurer dans son TRÉSOR HÉRALDIQUE le nom de Louviers avec le blason suivant :

D'or, à la fasce de gueules, chargée, en cœur, d'un anneau d'or, et accompagnée de trois têtes de loup.

Si ces armoiries ont appartenu à la ville de Louviers, ce n'a jamais été qu'avant sa courageuse opposition à la domination anglaise. Dans tous les cas, il suffirait, pour expliquer la présence des têtes de loup sur l'écu, de rappeler que l'on fait généralement dériver le nom de cette ville du mot latin *lupus*.

Quoique les armoiries que nous avons mentionnées les premières, rappelassent des souvenirs glorieux pour les habitants de Louviers, ceux-ci se mirent peu en peine de s'en assurer la conservation, lors de la mise à exécution de l'édit du mois de novembre 1696. Aussi ne sont-elles pas indiquées dans l'armorial manuscrit de la bibliothèque nationale ; elles y sont remplacées par les suivantes :

D'or, à deux loups de sable, passans, l'un sur l'autre, au chef d'azur, chargé de trois fleurs de lys d'or.

Il est probable que ces armoiries furent calquées sur celles que Ségoing publiait en 1642 ; mais Louviers ne les adopta jamais et conserva celles du XVe siècle.

Au reste, nous ajouterons, d'après le *Bulletin de l'Académie ébroïcienne*, que la disposition de l'écu n'a pas toujours été la même. « Dans le sceau de la ville en 1790, y est-il dit, il y avait deux écus-

« sons distincts, et celui qui porte le lion était à droite. Il en était de « même sur les boutons de la garde nationale de cette époque. Une « partie de l'écusson, encore assez bien conservé, sur l'une des portes « de l'église de Louviers, donne la même indication. » Quoi qu'il en soit de cette variante, l'écu dessiné par M. Dibon est semblable à celui qui se voyait, avant la révolution, sur la porte de la mairie de Louviers.

Montivilliers.

Arrondissement du Havre (Seine-Inférieure.)

De gueules, à une tour d'argent à pans, couverte en pointe, avec deux tourelles de même aux costés, et tiercé d'argent à la pointe, a un lézard de Sinople. (P. Delaplanche.)

De gueules, à une église d'or, sur un crocodile d'argent. (D'Hozier.)

Nous croyons que c'est à tort que Pierre Delaplanche fait figurer dans sa description une tour à pans. L'introduction d'une église sur l'écu de Montivilliers serait déjà suffisamment justifiée par le nom même de cette ville, dérivé de *monasterium* (moutier, église), et par les droits que la célèbre abbaye du lieu exerçait sur les habitants. Mais on a encore à ce sujet d'autres données bien plus positives : ainsi nous retrouvons l'église sur le sceau de la vicomté de Montivilliers et sur une espèce de panonceau de fer battu, indiqué dans le livre qui a pour titre : *le Havre et son arrondissement*[1].

D'un autre côté, d'Hozier paraît avoir été mal inspiré en substituant le crocodile au lézard Toussaint Duplessis insinue, en effet, que ce doit être par allusion à la rivière, nommée *la Lezarde*, qui traverse Montivilliers, que *l'abbaye porte un lezard dans ses armes*[2].

Cette dernière phrase fait également pressentir qu'il serait possible que d'Hozier et P. Delaplanche eussent attribué à la ville un écu qui appartenait à l'abbaye. D'ailleurs, l'opinion de Toussaint Duplessis est adoptée par l'auteur de l'article Montivilliers (dans *le Havre et son*

[1] Deuxième partie, p. 17.

[2] *Description de la Haute-Normandie*, t. I, p. 39.

arrondissement) : « Une espèce de panonceau de fer battu, dit-il, « qui porte des traces de peinture et de dorure, a été recemment dé- « couvert à Montivilliers ; il représente une église dont le toit est sur- « monté d'un côté par une croix, et de l'autre par une fleur de lys ; « une crosse termine le clocher ; le sol de l'église repose sur un « lezard étendu. Cet ornement dont nous reproduisons le dessin, dé- « corait un dessus de porte de l'abbaye, ou surmontait la stalle de « l'abbesse.... » Ajoutons que le dessin du panonceau est accompagné, dans l'ouvrage cité, de cette légende explicative : *Sceau de l'abbaye de Montivilliers.*

Il est vrai que d'Hozier donne d'autres armoiries à ce monastère. (voir plus loin) ; mais une erreur a bien pu en engendrer une autre et nécessiter la création d'un nouvel écu pour la communauté des religieuses.

Quoi qu'il en soit, à partir de la fin du XVIIe siècle, la ville de Montivilliers a été en droit de prendre les armoiries mentionnées par d'Hozier. Nous devons ajouter, cependant, que l'*Armorial* de M. Traversier donne à Montivilliers les armoiries suivantes :

De gueules, à un aigle d'or sur un crocodile d'argent.

Mont-Saint-Michel.

ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES (MANCHE).

De sable, à six coquilles d'argent, trois, deux et une; au chef d'azur, à trois fleurs de lys d'or. (P. Delaplanche.)

Tout le monde sait que les pélerins du Mont-Saint-Michel et les coquilles qu'ils rapportaient avec eux comme souvenir de leur voyage, ont donné lieu à une expression proverbiale, encore en usage de nos jours, mais surtout fort répandue au temps passé :

« Il lui avoit, la semaine des trois jeudis, *vendu des coquilles*, « encore que luy, complaignant, *retournât du Mont-Saint-Michel.* » (Noel du Faïl ; CONTES D'EUTRAPEL, XI).

« *C'est aux pélerins de Saint-Michel qu'il faut apporter des* « *coquilles.* » (Cyrano de Bergerac ; LE PÉDANT JOUÉ, p. 97 et 99). »

« Mais *à qui vendez-vous vos coquilles ? A ceux qui viennent du* « *Mont-Saint-Michel ?* (COMÉDIE DES PROVERBES, p. 22.)

Cet usage des pélerins de revenir chargés de coquilles, avait développé, dans la petite ville du Mont-Saint-Michel, un commerce particulier que, en 1394, Charles VI prit sous sa protection, en l'affranchissant de l'impôt : « Savoir faisons, disait-il dans sa charte, « nous avoir oye la supplication des povres gens demourans au « Mont-Saint-Michel, faisans et vendans enseignes de Monseigneur « Sainct Michel, coquilles et cornez qui sont nommés quiencaillerie, « avecques aultre euvre de plon et estaing getté en moule, pour cause « des pellerins qui illec viennent et affluent, contenant que pour gai- « gner et avoir leur povre vie et sustentacion ilz aient accoustumé de « vendre les dictes enseignes aux dicts pellerins venans en pelerinaige « au dict lieu, les quels ne sauroient vivre ne gouverner d'aultre « mestier, le quel mestier est si petit qu'il convient qv'il se vende « par maille et par denier, iceux supplians implorans humblement « que en nostre joyeux advénement au dict lieu du Mont-Saint- « Michel nous plaise leur eslargir nostre grâce sur ce que dict est ; « pour quoy nous, eue considéracion aux choses dessus dictes, pour « la singulière et espéciale dévotion que nous avons au dict Mont- « Saint-Michel, et aussi pour cause de nostre dict advenement au « dict lieu, avons octroyé par ces présentes que eulx et leurs suc- « cessours, marchands faisans et vendans les dictes enseignes, soient « francs, quittes, exemps à tousjours maiz de payer l'imposition de « 12 deniers pour livre, pour cause de la vente des dictes enseignes. « Si, donnons en mandement..... »

Ce *petit mestier*, seul moyen d'existence de presque toute une population, et l'usage des pélerins qui lui avait donné naissance, justifient la présence des coquilles dans le blason du Mont-Saint-Michel. *La singulière et espéciale dévotion* que les rois de France *avoient au dict lieu du Mont-Saint-Michel* explique également que le chef de l'écu ne pouvait manquer d'être *de France*.

Mortagne (Orne).

Ségoing donne à Mortagne : *D'or à la croix de gueules* [1].

M. d'Avannes : *Écartelé de France et de Dauphiné*..., et il ajoute :

[1] *Trésor héraldique*, p. 54.

« Armes des fils aînés des rois de France. » Ailleurs on trouve : *D'azur, à une M couronnée, d'or, accompagnée de trois fleurs de lys, deux en chef, une en pointe, du même.*

Mais ces trois attributions ne sont pas fondées.

Les véritables armes de Mortagne sont, suivant d'Hozier : *D'azur, à trois branches de fougère de sinople...*; ou bien, suivant P. Delaplanche et M. Maurey d'Orville : *D'argent, à trois feuilles de fougère de sinople*[1].

Tout le monde connaît le proverbe : *Mortagne sur montagne, le plus beau bourg de France.* Ce blason populaire n'est pas sans rapport avec les armoiries de la même ville, car la fougère de l'écu est aussi une allusion à la nature du territoire.

Mortain (Manche).

En parlant d'Évreux, nous avons vu que cette ville avait les armoiries suivantes :

D'azur, à trois fleurs de lys d'or, à la bande componée d'argent et de gueules, brochant sur la première.

M. d'Avannes attribue les mêmes armoiries à la ville de Mortain ; mais nous croyons que c'est à tort. Suivant le manuscrit de d'Hozier, il faut donner à Mortain :

D'azur, à une ville d'argent, surmontée de trois fleurs de lys d'or, rangées en chef.

Neubourg (le).

ARRONDISSEMENT DE LOUVIERS (EURE).

Coticé d'or et d'azur de dix pièces[2] (Ségoing.)

Nous donnons ces armoiries d'après le TRÉSOR HÉRALDIQUE, mais sans pouvoir dire si elles appartiennent à une famille ou à une localité, et si cette localité serait le Neubourg de l'arrondissement de Louviers.

[1] *Recherches sur la ville et le diocèse de Séez, p. 297.*

[2] En d'autres termes, divisé en dix parties égales par neuf lignes diagonales : cinq parties d'or et cinq d'azur, placées alternativement.

Neufchâtel (Seine-Inférieure).

Parmi les documents héraldiques que renferme le manuscrit de Pierre Delaplanche, nous trouvons, pour Neufchâtel, les armoiries suivantes :

D'azur, à trois tours crénelées d'argent, deux et une.

M. Decorde, dans son *Essai sur le canton de Neufchâtel* (p. 58), nous apprend aussi que ce blason se trouve à l'entrée de la bibliothèque de la ville ; toutefois, il ajoute qu'après la réunion de la Normandie à la France, *le chef d'azur aux trois fleurs de lys d'or* vint le compléter. Nous ignorons s'il existe quelque document qui confirme cette assertion. La description plus étendue de l'*Armorial* de Traversier ne fait, non plus, aucune mention de la fleur de lys ; nous la transcrivons :

D'azur, à trois tours, deux et une, d'argent, crénelées de trois pièces, ouvertes du champ, ajourées et maçonnées de sable.

Nonancourt.

ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX (EURE).

Deux sceaux de la commune de Nonancourt nous font connaître les premières armoiries de cette ville. On y voit, au milieu d'ornements étrangers au blason, un écu que l'on peut ainsi décrire :

Parti ; au premier, trois besans, 2 *et* 1, *avec une étoile au milieu ; au deuxième, trois fleurs de lys,* 2 *et* 1.

Cette description est incomplète : il y manque l'indication des émaux, mais les sceaux ne les ont pas reproduits. Nous ne connaissons, d'ailleurs, aucun document qui puisse suppléer à leur silence.

Quant à l'histoire de ces armoiries, ou plutôt des sceaux auxquels nous les empruntons, voici ce que nous en savons :

Les maire, pairs et bourgeois de Nonancourt avaient *accoustumé*, depuis la création de la *mairie* de cette ville, *sceller ès faiz de la juridiction et autres choses touchant le fait de la dite mairie, de seaulx notables, et de bon, grant et belle apparence, l'un plus grant*

et l'autre plus petit. Vers la fin du XIVe siècle, *les diz seaulx furent perdus*, et le maire, Blaise Morel, en fit faire deux autres à Évreux. *Pour la nécessité et haste qui en estoit*, Blaise Morel n'eut pas le loisir d'en surveiller la confection, et les nouveaux sceaux se trouvèrent être *de plus petite essence et grandeur* que les anciens. Toutefois, *pour la parresse ou malle diligence des maire et pers qui depuis furent en icelle ville*, on s'en servit pendant quelques années, jusqu'en 1395, que le maire Gilles le Metteer, les pairs et les bourgeois résolurent de les changer. En conséquence, ils s'adressèrent à Gilles le Mère, lieutenant général de Pierre de Hargeville, bailli d'Évreux, de Beaumont-le-Roger et d'Orbec, et lui remontrèrent que, *pour le bien et honneur de la ville et bourgeois d'icelle, ils désiroient user de seaulx au fait de la dite mairie, pareils et semblables du tout de l'essence et grandeur des seaulx qui premierement leur furent baillez..., pour ce qu'ils estoient plus beaulx, notables, plaisans et de plus belle apparence, en lui requérant le congié de ce faire.* Gilles le Mère écouta favorablement la requête qui lui était présentée, et, *voullant le bien et honneur des diz maire et bourgeois, et leur plaisir accomplir en celle partie, pour ce qu'il les avoit trouvés bons subgez et obéissans*, il leur donna, le 31 juillet 1395, *congié et licence de faire faire aultres seaulx de tel tour et de telle grandeur, comme celle de ceux dont ils usoient* depuis quelque temps. Quant à ceux-ci, ils devaient être *cassez et rompus....* »

C'est dans les lettres données par le lieutenant du bailli d'Évreux, sur la demande des maire, pairs et bourgeois de Nonancourt, que nous avons puisé les détails qui précèdent [1]. Les sceaux qui nous ont servi à décrire les armoiries de la ville sont les deux sceaux gravés en exécution de la *licence* de 1395. Ils diffèrent de grandeur, mais ils sont semblables pour les détails de la gravure.

L'écu *parti* n'a pas continué de constituer le blason de Nonancourt. L'armorial manuscrit de la bibliothèque nationale donne à cette ville l'écu suivant :

D'argent, au chef de gueules, chargé de trois fleurs de lys d'or.

M. d'Avannes, qui ne paraît pas avoir puisé à cette source, fournit le même renseignement. Cette conformité nous paraît devoir être une garantie d'exactitude.

[1] Nous en devons la communication à notre ami M. Bonnin.

Orbec.

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX (CALVADOS).

D'azur, à trois annelets d'or, posés deux et un, et une fleur de lys, de même, posée en cœur.

Cette description, que nous empruntons à l'ARMORIAL DE D'HOZIER, se retrouve dans le BULLETIN DE L'ACADÉMIE ÉBROÏCIENNE. Nous n'avons à y joindre aucun document particulier. Nous dirons, cependant, que, sous le nom d'Orbec, Ségoing donne le blason suivant :

D'or, au lion de gueules.

Mais l'auteur du TRÉSOR HÉRALDIQUE a-t-il entendu désigner les armoiries de la ville d'Orbec ou celles d'une famille portant le même nom? C'est ce qu'il nous est impossible de décider.

Pont-Audemer (Eure).

Nous voyons, dans les archives municipales, que, en 1563, à l'occasion de l'entrée du roi dans Pont-Audemer, on fit peindre six écussons des armoiries de la ville; mais ce document n'entre pas dans le détail des armoiries : seulement il fait connaître que, pour la même circonstance, ordre fut donné *à tous les sujets de la vicomté* de venir assister à l'entrée du roi, *accoustrés de blanc et de bleu*, *qui sont les couleurs de la ville.* Ces derniers mots semblent indiquer qu'alors il n'y avait aux armoiries de Pont-Audemer que l'argent et l'azur, c'est-à-dire *un pont d'argent en champ d'azur.*

Un sceau qui servait en 1668, et dont nous avons retrouvé quelques empreintes, porte *un pont de trois arches*, *fermé de herses et sommé de trois fleurs de lys; l'écu surmonté d'une couronne fleurdelysée.*

Il n'existe aucun renseignement, dans les archives, sur l'origine de ces armoiries; ce qui ferait croire qu'elles sont antérieures à l'année 1449, époque à laquelle la maison commune fut incendiée avec tous les titres qu'elle renfermait.

Un peu plus tard, les mêmes armoiries se trouvèrent modifiées. Au mois de juillet 1690, lorsque Jacques II, roi d'Angleterre, passa à Pont-Audemer, on lui présenta, dans un plat d'argent, les clefs de la ville, attachées ensemble avec des rubans de couleur *bleue*,

rouge et blanche. Vers le même temps, notre compatriote Pierre le Lorrain, plus connu sous le nom de l'abbé de Vallemont, décrivait ainsi, dans ses *Éléments de l'Histoire*, les armoiries de sa ville natale :

De gueules, au pont crénelé d'argent, de trois arches, avec la rivière de sinople ; au chef cousu d'azur, chargé de trois fleurs de lys d'or.

Pierre Delaplanche disait :

De gueules, à un pont de quatre arches, d'argent, au chef d'azur à trois fleurs de lys d'or.

D'Hozier :

De gueules, à un pont de trois arches, d'argent, crénelé de trois pièces et de deux demies, de même, et maçonné de sable ; chaque arche garnie d'une coulisse d'or ; le pont sur des eaux d'azur ; et un chef aussi d'azur, chargé de trois fleurs de lys d'or.

Le sceau de la ville, en 1789, portait :

De gueules, au pont de trois arches, d'argent, crénelé de quatre pièces, chaque arche garnie d'une herse, probablement *d'or, le pont sur des eaux* qui paraissent être *d'argent ; au chef d'azur; chargé de trois fleurs de lys d'or.*

De plus, l'écu avait, pour tenans, deux anges supportant, en guise de couronne, un ornement en entrelacs.

Sous la restauration, les administrateurs de Pont-Audemer ne voulurent pas reprendre les anciennes armoiries sans autorisation. Ils s'adressèrent donc au gouvernement, et obtinrent, le 9 août 1819, une ordonnance royale qui formulait ainsi le blason de la ville :

De gueules, au pont de trois arches, crénelé, d'argent, maçonné de sable, et soutenu d'une rivière aussi d'argent ; chef d'azur chargé de trois fleurs de lys d'or.

L'autorisation, sollicitée par la mairie, coûta à la ville, en y comprenant la confection du timbre et du cachet, la somme de 264 fr....

En 1830, on supprima le sceau de 1819, mais on ne renonça pas pour cela aux armoiries. Vers 1834, le blason de Pont-Audemer fut sculpté, avec substitution du léopard normand aux fleurs de lys, sur la façade du nouvel Hôtel-de-Ville. Ce dernier écu peut être ainsi décrit :

De gueules, au pont crénelé d'argent, de trois arches, sur une rivière de sinople; au chef d'azur, chargé d'un léopard d'or.

Avant ces armoiries, le sceau de la commune de Pont-Audemer portait un lion ou léopard. Ce renseignement nous est fourni par M. L. Delisle, qui en a vu une empreinte aux archives nationales, sur une pièce du XIII[e] siècle.

Nota. L'auteur d'une *Histoire communale de l'Arrondissement de Pont-Audemer*, restée incomplète, donne au chef-lieu l'écu *de gueules, au pont d'argent, chargé d'un léopard d'or.* Nous ferons observer que ces armoiries appartenaient à une famille, depuis longtemps éteinte, qui avait emprunté son nom à la ville de Pont-Audemer.

Pont-de-l'Arche.

Arrondissement de Louviers (Eure).

De gueules, à un pont de quatre arches, d'argent, chargé d'une tige de croix sur le milieu, et de deux tours couvertes aux deux bouts. Au chef d'azur à trois fleurs de lys d'or. (P. Delaplanche.)

De sable, à un pont de trois arches, d'argent, maçonné de sable, et au chef cousu d'azur, chargé de trois fleurs de lys d'or. (D'Hozier.) — (M. d'Avannes).

De gueules, à un pont de trois arches, d'argent, mouvant d'une rivièredesinople ; au chef cousu de France. (M. Traversier).

Laquelle de ces trois descriptions est la plus exacte ? C'est ce que nous ne pouvons dire, en l'absence de documents particuliers. Il nous a semblé que la petite ville du Pont-de-l'Arche était assez célèbre, et comme forteresse, et comme point de passage sur la Seine, pour avoir, dans ses armoiries, un pont fortifié de deux tours.

Pont-l'Evêque (Calvados).

« Les armes de Pont-l'Évêque, dit M. Labutte, étaient : *De pourpre, à deux bœufs d'or, au chef cousu de France* [1]. »

Les bœufs du pays d'Auge, si célèbre par ses pâturages, ne pouvaient manquer de figurer dans le blason du chef-lieu de cette con-

[1] *Essai historique sur Honfleur et l'arrondissement de Pont-l'Évêque*, p. 115.

trée. Toutefois, si ce sont bien là les dernières armoiries de Pont-l'Évêque, en devons-nous conclure qu'il n'en a jamais eu d'autres ?

Hélie le Cordier, auteur d'un poème sur *le Pont-l'Évêque*, dédié à la grande Mademoiselle, et publié en 1662, s'exprime ainsi[1] :

La vache en mainte histoire antique,
Par figure hiérogliphique,
Était la terre en racourcy,
Princesse, en pareille manière,
Je vous la représente ici
Pour vous offrir la terre entière.
. . . .
. . . .

Pour faire voir que notre ville
Possède une terre fertile
Tant dehors que dedans encor,
C'est qu'au champ de ses armoiries
Cette vache s'y voit en or,
Qui représente nos prairies.

Leur champ vert dénote le fond
D'un pays charmant et fécond;
L'or représente la richesse,
Et cette vache, tout l'effet
Que je dépeins à votre altesse,
Est notre pays tout-à-fait.

Il est impossible que Le Cordier n'ait pas connu exactement les armoiries de la ville qu'il a prise pour sujet d'un poème. Ces armoiries étaient donc, vers le milieu du XVIIe siècle : *De sinople, à la vache d'or*.

M. Le Métayer des Planches, qui nous communique l'extrait ci-dessus du poème de Le Cordier, n'est pas éloigné de croire à l'exactitude de la description, et cette opinion paraît justifiée par la tradition locale, qui veut que le nom primitif de Pont-l'Évêque ait été Pont-à-la-Vache.

[1] Chant XIe.

Pontorson.

Arrondissement d'Avranches (Manche).

De gueules, à un pont d'argent de cinq arches, haut eslevé, avec deux cygnes dessus, et un escusson d'azur semé de fleurs de lys d'or, en chef (P. Delaplanche).

D'or, à un pont de sable, sommé d'un ours passant, de même. (D'Hozier).

Le blason, enregistré par d'Hozier, est une traduction du nom de la petite ville à laquelle il est attribué, et cette circonstance nous eût déterminé à le considérer comme le véritable, si l'assertion positive d'un des historiens modernes du département de la Manche n'était venue modifier cette appréciation.

Dans son *Avranchin monumental*[1], M. Le Héricher, en parlant de la ville de Pontorson, s'exprime ainsi : « Elle n'a guère conservé du « passé que ses armoiries, qui sont la peinture de son site avec de « nobles attributs : *De gueules, au pont de trois arches, d'argent, à « la rivière de sable, sommé d'un écusson du même, semé de neuf fleurs « de lys d'or, et accosté de deux cygnes.*

« Les fleurs de lys annoncent le domaine royal et le Mont-Saint- « Michel. L'émail du fleuve peint assez bien l'eau brune du Couesnon. « Les cygnes s'abattent assez souvent sur ses bords. »

Le champ de gueules, le pont d'argent, n'eût-il que trois arches, les deux cygnes et l'écusson à fleurs de lys, voilà donc bien ce qui constitue les armoiries de Pontorson ; mais le champ de cet écusson doit-il être d'azur ou de sable? Nous ne balançons pas à nous prononcer pour le champ d'azur.

Quillebeuf.

Arrondissement de Pont-Audemer (Eure).

De gueules, à un bœuf passant d'or, surmonté de trois fleurs de lys, de même, rangées en chef. (D'Hozier).

Au lieu du bœuf, M. d'Avannes indique un taureau. Rien ne justifie

[1] Tome II, p. 467.

cette substitution. Le bœuf ne nous paraît introduit dans le blason de Quillebeuf, que pour faire allusion à la terminaison du nom de cette petite ville.

Rouen (Seine-Inférieure.)

Au XVI[e] siècle, quelques personnes pensaient que Rouen avait eu pour armoiries, à une époque antérieure, *un porc-épic de sable, en champ d'or.* C'est à Taillepied que nous empruntons cette indication qu'il formule de la manière suivante : « Quelques-uns veulent « dire que ce lieu qu'on appelle Port-Morand, ou Porc-Espy, prend « sa dénomination non point du port ou bordage de la rivière, mais « pour ce qu'anciennement en la mesme place y avoit un carquant « pyramidal, sur lequel estoient affichez les escussons et armoiries « de la ville qui portoient *un porc-espy de sable, en champ d'or....* » Notre auteur ajoute : « Ce lieu duquel est mention peut aussi tost être « appelé Port-Morand pour avoir esté le port des navires, que pour « y avoir eu là l'escusson de la ville : car on voit souvent les gens « simples équivocquer sur les mots, des quels, par après, on est « en doute de la dénomination des lieux.[1] »

Taillepied aurait pu dire encore que jamais la ville de Rouen n'a eu de porc-épic dans ses armoiries. « Le droit d'avoir un sceau, dit « M. Chéruel, et de l'apposer à ses actes, était un des priviléges com- « munaux. Les maires de Rouen en ont joui aux XII[e], XIII[e] et XIV[e] « siècles. Leur sceau a d'abord représenté un lion de face, ou léopard, « puis un agneau portant guidon. La transition est marquée par le « lion figuré dans le guidon de l'agneau. Le dernier sceau au lion « que nous connaissions, est de l'année 1309. (Bibliothèque publique « de Rouen.) Le premier sceau avec le mouton date de 1362 ; il est « suspendu à une charte de Symon du Broc, maire de Rouen, con- « servée aux archives départementales[2]. »

Celui-ci représente le mouton un pied levé, la tête tournée et entourée d'un nimbe crucifère ; le guidon, posé en pal, est chargé d'un lion.

Plus tard, le lion disparaît du guidon ; les armoiries de Rouen

[1] *Rec. des antiquités et singularités de la ville de Rouen.*

[2] *Hist. de Rouen pendant l'époque communale*, t. I, p. 353.

prennent un caractère religieux, et voici comment on les trouvera décrites :

De gueules, à un agneau pascal d'argent, tenant une croix d'or avec un guidon au chef d'azur à trois fleurs de lys d'or. (P. Delaplanche.)

De gueules, à un agneau pascal d'argent, sa teste contournée, diadémée d'or, la longue croix aussi d'or, la banderolle flottante d'argent, chargée de ces deux mots: Agnus Dei, *et un chef d'azur, chargé de trois fleurs de lys d'or.* (D'Hozier.)

Plus tard encore, sous la restauration, la figure du blason de Rouen ne sera plus pour tous un agneau pascal, et Théod. Licquet se bornera à la mentionner ainsi :

Champ de gueules, au mouton d'argent portant une bannière. Chef d'azur chargé de trois fleurs de lys d'or[1].

Enfin, 1830 arrive, et, si le chef de l'écu rouennais reste d'azur, les fleurs de lys en sont effacées. Les voyageurs peuvent le constater tous les jours, en portant leurs regards sur les poteaux de l'octroi de Rouen. — Tel est donc l'état actuel du blason de cette ville:

De gueules, au mouton d'argent, la tête tournée en arrière, et soutenant, de l'un de ses pieds antérieurs, une bannière inclinée; chef d'azur.

Il nous semble que la ville de Rouen aurait pu, tout aussi bien, supprimer entièrement le chef de son écu, et en revenir au blason du sceau de 1362, qui offre l'avantage de rappeler, dans le guidon de l'agneau, le souvenir du lion placé sur le premier sceau de la commune. Une des fenêtres du palais de justice montre un *specimen* sculpté de ces armoiries, conformes au sceau de 1362. Quelque jour aussi, sans doute, la peinture des poteaux de l'octroi se mettra d'accord avec la sculpture du palais de justice.

Si l'on nous demandait pourquoi le lion ou léopard a pris place sur le premier sceau de la commune de Rouen, il suffirait de répondre : lorsque tant de villes, d'abbayes, de familles normandes imitaient leur blason de celui de la Normandie, il était impossible que la capitale de cette province ne fût pas admise au même honneur ; à elle, avant tout, devait appartenir le privilége d'emprunter au duché un de

[1] *Rouen, son Hist. et ses monuments*, 3e édition, p. 129.

ses deux lions léopardés. Mais il serait difficile d'expliquer d'une manière incontestable la substitution de l'agneau au lion. A cet égard, on ne peut que hasarder des hypothèses.

Suivant Taillepied, les bourgeois de Rouen « ont voulu prendre « pour les armes de la ville (au lieu d'un porc lubricque et gourmand), » un aigneau doux et amiable, tant pour signifier que le sang de nuls « martyrs n'a esté cruellement espandu comme aux autres villes de « ce royaume, ains ont receu et traicté humainement ceux que Dieu « leur a envoyez pour les prescher, que pour la bonté, bénigne hu- « manité et courtoisie, insérée au cœur des bourgeois, qui, en leur « ville, reçoivent toutes sortes de gens. » — Sans doute, si les rouennais avaient eu, dans leurs armoiries, *un porc lubricque et gourmand*, ils auraient pu très naturellement en venir à y substituer *l'aigneau doux et amiable*, surtout si des allusions peu flatteuses les avaient excités à se donner un blason propre à faire naître des allusions tout à leur avantage ; mais, à nos yeux, le *porc-espy* n'est rien autre chose qu'une *équivocque* inspirée par le *Port-Morand*, et nous ne voyons pas que, pour changer le lion, emblème national, et d'ailleurs fort honorable selon la science héraldique, il ait suffi que le mouton pût être un symbole de la douceur et de la courtoisie rouennaise.

D'autres ont prétendu que les secondes armoiries de Rouen avaient une origine exclusivement religieuse. Nous savons, en effet, que l'agneau portant bannière, formait primitivement les armes de l'église de Rouen. On le trouve sur les sceaux de ses archevêques dès les dernières années du XIIe siècle, comme on peut le voir par celui de l'archevêque Waultier, dessiné par M. L'Échaudé d'Anisy, dans l'Atlas qui accompagne ses deux volumes relatifs aux archives du Calvados. On le trouve aussi dessiné, dans la cathédrale de Rouen, au tombeau de l'archevêque Maurice, sur un des gants du prélat. Dès lors on a pu penser que l'agneau portant bannière était passé de l'église à la ville de Rouen, et il a été regardé comme un véritable *agnus dei*, jusqu'à ce point qu'il a été ainsi désigné par d'Hozier lui-même. A son tour, M. le vicomte Walsh n'a pas balancé à proclamer l'origine exclusivement religieuse de l'écu de Rouen, et c'est de la manière suivante qu'il appuie son opinion : « l'*Agnus Dei* n'était pas autre chose « dans l'écusson de la ville que cette pensée que je vois écrite sur la « porte des halles et de beaucoup de magasins : *Dieu y soit*; inscription

« touchante, et dont je me plais à faire honneur aux habitants de « Rouen, je ne l'avais jamais vue dans aucune autre ville [1]. »

Pourtant cette opinion n'est pas générale, et il en existe encore une autre qui a pris beaucoup de poids sous la plume de M. Chéruel. Pour ne pas affaiblir les arguments de ce savant écrivain, nous citerons textuellement ses paroles : « Nous chercherons surtout, dit-il, la « cause du changement que subirent les armes de la commune dans les « événements qui s'accomplirent à cette époque. Une révolution com« munale modifia, en 1321, la constitution de notre ville, lui donna « une organisation plus démocratique, et assura la prépondérance des « corporations industrielles [2]. Une nouvelle ère communale s'ouvrait « pour les Rouennais. N'est-il pas probable qu'on voulut l'inaugurer « en adoptant un nouveau symbole, en substituant le mouton au lion? « Nous expliquerions ainsi pourquoi le changement a eu lieu au XIVe « siècle.

« Quant au choix du mouton pour remplacer le lion, on pourrait en « rendre compte par la prépondérance de la corporation des drapiers. « C'était la toison du mouton qui fournissait la matière première à la « principale industrie de notre ville ; c'était elle qui alimentait les fa« briques les plus importantes. N'était-il pas naturel que Rouen choi« sit le mouton pour son symbole ? N'est-ce pas ainsi qu'en Angle« terre, le sac de laine, sur lequel siége le chancelier, président de « la chambre des lords, rappelle l'origine et la cause première de la « richesse anglaise? En France même, Paris avait emprunté son « symbole, le *vaisseau*, à la principale de ses corporations, à celle « des mariniers. Nous sommes donc porté à croire que la commune « de Rouen changea de sceau en changeant de constitution, et qu'elle « adopta pour ses armes le sceau dont les drapiers marquaient leurs « produits au XIVe siècle[3].

« Le nimbe crucifère qui entoure la tête de l'agneau, sur le sceau « de la commune, pourrait le faire prendre pour l'agneau pascal. On « serait porté à supposer que les Rouennais, en renonçant au lion, « empruntèrent à l'église leur nouveau symbole. Mais, pour admettre

[1] *Explorations en Normandie*, p. 438.

[2] Voir la preuve écrite dans le 1er vol. de l'*Hist. de Rouen pendant l'époque communale*, ch. XIII et XIV, et dans le 2e vol., ch. VI.

[3] *Hist. de Rouen pendant l'époque communale*, t. II, p. 271.

« cette opinion, il faudrait supposer que Rouen était une ville eccĺé-
« siastique, ou qu'au moins l'harmonie existait entre le clergé et la
« commune. Loin de là, une lutte continuelle et acharnée anima les
« bourgeois contre le Chapitre et les moines de Saint-Ouen, de Fé-
« camp, du Bec, principaux représentants de l'ordre ecclésiastique [1].
« Comment penser que la bourgeoisie ait emprunté son emblème à
« des corporations ennemies? N'est-il pas plus naturel de supposer
« qu'une ville commerçante comme Rouen, demanda, à la branche
« la plus importante de l'industrie rouennaise, le symbole de sa puis-
« sance et de sa richesse? »

Certes, l'hypothèse de M. Chéruel est fort plausible ; mais on peut trouver aussi de la vraisemblance dans celle qui rattache le mouton bourgeois au mouton ecclésiastique. Quoique souvent en guerre avec le clergé pour des intérêts temporels, la ville de Rouen n'en était pas, en effet, moins fervente catholique. Est-il facile de concevoir, d'ailleurs, que deux emblèmes absolument semblables aient appartenu tour à tour à deux corps distincts, sans que l'existence de l'un ait été pour quelque chose dans l'existence de l'autre? D'un autre côté, on voit parfaitement avec M. Chéruel que la prépondérance de la corporation des drapiers, dans la ville de Rouen, au XIVe siècle, a dû déterminer la commune à substituer le mouton au lion du premier sceau. Que conclure de là? C'est que peut-être les deux hypothèses ont été produites d'une manière trop absolue, et que, pour toucher à la réalité, il conviendrait de les fondre et de les concilier ensemble. Dans cette pensée, voici comment nous croyons pouvoir conclure : selon nous, l'agneau, couronné d'un nimbe crucifère et soutenant une bannière, est entré, au XIVe siècle, dans les armoiries de Rouen, par ce double motif qu'il était un emblème parfaitement approprié à la principale industrie rouennaise, et qu'il satisfait aux tendances religieuses de l'époque, comme ayant une origine ecclésiastique.

Quoi qu'il en soit, au reste, de ces hypothèses, les armoiries de Rouen, grâces à l'importance de cette ville, sont peut-être celles qui ont été les mieux connues de la province et qui ont joué le plus grand rôle. Qui pourrait rappeler toutes les circonstances à l'occasion des-

[1] Voyez la preuve, dans le même ouvrage, t. I, ch. XI et suiv., et dans le t. II, ch. VII, VIII, IX, XVIII, XXVI et XXVII.

quelles le mouton rouennais s'est vu *pourtraict* dans la vieille cité Normande? Nous le signalions, il n'y a qu'un instant, avec sa bannière au lion, sur une des fenêtres du palais de justice ; le voilà encore jusque sur l'extrémité de l'aiguille qui marque les heures sur le cadran de la *Grosse-Horloge*, en face du Vieux-Marché, et c'est ce qu'exprime ce vers des *Fastes de Rouen*, par Hercule Grisel :

« Vertile phryxœo signatur tempus ab agno. »

Il est encore d'autres détails de plusieurs monuments de Rouen qni paraissent avoir été inspirés par le blason de la ville. Si les bas-reliefs, à l'entour des croisées de l'Hôtel du Bourgtheroulde, représentent des scènes pastorales, si l'on remarque des bergers et leurs moutons à la voute de la tour de la Grosse-Horloge, à la fontaine dite de Lisieux, et ailleurs encore :... « C'est, dit M. Walsh, qu'un agneau « compose les armes de la vieille cité. »

Que d'entrées royales ou princières l'*aigneau doux et amiable* n'a-t-il pas été appelé à embellir ! En 1449 (pour n'en citer qu'une), lorsque Charles VII entra à Rouen, le 13 du mois d'octobre, « toutes « les rues par où il passoit, dit une chronique du temps, estoient « couvertes à ciel et garnies de peuple criant : *Noël !* pour son joyeux « advénement ; par les quarrefours estoient personnages, c'est assa- « voir, en une place, une fontaine des *armes de la ville qui sont* « Agnus dei, *jettant breuvage par ses cornets....* »

S'il est glorieux pour les armoiries de Rouen d'avoir une histoire chargée de faits, il serait fastidieux pour le lecteur que l'on songeât à la lui présenter complète. Nous croyons donc devoir nous abstenir d'autres citations de ce genre. Qu'on nous permette cependant de montrer par deux exemples comment, au bon vieux temps, ces mêmes armoiries savaient inspirer la poésie et l'éloquence.

Pour la poésie, nous citons le sonnet suivant qui, avec d'autres pièces de vers, figure en tête du recueil des *Antiquitéz et singularitéz* du bon docteur Taillepied :

Du Zodiac le premier signe
Est cy pourtraict et figuré :
C'est de luy qu'a esté tiré
L'ordre de la toison insigne.

Cest aigneau blanc ainsi qu'un cygne
Tousiours a esté révéré
Dedans Rouen et admiré,
Il n'est point d'enseigne plus digne.

L'aigneau nous nourrit aisément :
L'aigneau nous donne vestement.
Conservons donc l'aigneau tranquille.

Veillons à le bien héberger :
Et prions tous d'un cœur humile
Que Dieu le vueille conserver.

Voici pour l'éloquence :.... C'était en 1640 ; le roi Louis XIII avait donné mission au chancelier Séguier d'aller en Normandie rétablir l'autorité royale mise en échec par la redoutable insurrection des *Nu-pieds*. Arrivé à Rouen, l'inflexible délégué n'avait pas épargné les mesures de rigueur ; enfin il se disposait à partir pour la Basse-Normandie, foyer principal du soulèvement. A cette occasion, les six commissaires, chargés par le roi de l'administration de la ville, allèrent, le 11 février, le saluer à Saint-Ouen. Pouchet, l'un d'eux, porta la parole : « Prenant subject de la rencontre des armes de « Monseigneur le chancelier (qui présentent une forme d'agneau « sous chevron), avec les armes de la ville (qui portent de gueules « à un agneau d'argent, chargé de la croix), sous la protection « des armes de France (les trois fleurs de lis), il lui a dict : *Un « agneau s'est venu héberger chez un autre agneau, marque de « douceur et de souffrance ; mais, entre ces deux agneaux, la diffé- « rence est que celuy de la ville porte sa croix, et celuy de vos « armes est en pleine liberté. Néanmoins, ceste croix, bien consi- « dérée, est garnie d'une banderolle voltigeante, marque de liberté ; « ce qui nous faict espérer que la bonté du roy, touchée des misères « de ceste ville, la restablira aussitost dans ses anciens priviléges, et « luy fera reprendre son lustre premier, si Monseigneur daigne la « prendre sous sa protection ; dont nous le supplions humblement, luy « souhaitant, au nom de tous nos concitoyens, un heureux voyage, « pour arrhes du quel nous vous présentons trois* DUCATS, *en ces « mots : Deus te* DUCAT, PERDUCAT *et* REDUCAT[1]. »

[1] *Diaire du chancelier Seguier*, p. 250 ; note extraite des archives de l'Hôtel-de-Ville.

Il ne nous resterait rien à ajouter à cette curieuse citation, si nous n'avions à dire que M. André Pottier, conservateur de la Bibliothèque de Rouen, prépare, sur les armes de cette ville, un travail complet, dans lequel seront traitées les questions que, à peine, notre notice a effleurées.

Nota. Rouen a eu un autre blason que son blason officiel. Ouvrez le livre XCI du *Recueil des œuvres de Bernard de Bluet Darbères, comte de Permission, chevalier des ligues des treize cantons de Suisse.* Paris, de 1600 à 1605, environ, in-12, livre si rare et surtout si cher, et vous trouverez, parmi les armoiries dont il lui plaisait de gratifier les provinces et les villes assez heureuses pour attirer son attention particulière, celles qu'il fabriqua pour la capitale de la Normandie : une potence et une roue avec une échelle, parce que cette ville doit s'appeler justiciable, et qu'il ne se peut parler de rouer que la justice n'y passe !!!

Saint-Lô (Manche).

De gueules, à une licorne passante, d'argent; au chef d'azur, à trois fleurs de lys d'or. (P. Delaplanche).

De gueules, à la licorne saillante, d'argent, au chef cousu de France. (D'Avannes.)

De gueules, à la licorne furieuse, d'argent, accornée d'or, au franc quartier des villes du second ordre, qui était d'azur, à une N d'or, surmontée d'une étoile rayonnante, de même. (M. Traversier).

Il est facile de voir, d'après les termes de cette dernière description, que ces armoiries appartiennent à l'époque de l'empire. Les villes, en effet, d'après l'armorial décrété par Napoléon, étaient partagées en trois classes : Les *bonnes villes*, les villes de second ordre, et celles de troisième ordre. Les premières avaient pour signe distinctif le chef de gueules chargé de trois abeilles d'or ; les secondes, le franc quartier d'azur chargé d'une N d'or ; et les troisièmes, le même franc quartier chargé d'une N d'argent.

Saint-Valery-en-Caux.

Arrondissement d'Yvetot (Seine-Inférieure).

D'azur, à deux dauphins adossés, d'argent. (Traversier).

Nous ne possédons aucun document particulier sur le blason de

Saint-Valery-en-Caux. Au reste, celui que nous reproduisons est parfaitement convenable pour un port de mer.

Séez (Orne).

Nous trouvons, pour la ville de Séez, trois descriptions d'armoiries qui n'ont entre elles aucun rapport.

Pierre Delaplanche lui attribue : *De gueules, aux figures de Saint-Gervais et Saint-Prothais, d'or, vestus de tuniques, tenant chacun une palme d'or ; au chef d'azur, à trois fleurs de lys d'or.*

Suivant le *Gallia Christiana*, Saint-Gervais et Saint-Prothais sont *les patrons du lieu.* Il serait donc possible que, en des temps de ferveur religieuse, on leur eut aussi donné place dans le blason de la ville. Cependant nous ne le croyons pas. Au XIIIe siècle, on voyait sur le sceau du chapitre de l'évêché de Séez, deux saints personnages à auréole. Les armoiries décrites par P. Delaplanche ont du rapport avec ce sceau, et peut-être faut-il en conclure qu'elles ont appartenu au même chapitre, quoique d'Hozier lui en ait attribué de différentes.

Les armoiries que d'Hozier donne à la ville de Séez, sont celles-ci : d'*Azur, à trois lys d'argent, tigés et feuillés d'or.*

Mais ont-elles jamais été employées ? Le fait paraît douteux. Du moins M. Maurey d'Orville, auteur de *Recherches sur la ville et le diocèse de Séez*, n'en fait pas la moindre mention ; il affirme, au contraire, que Séez porte : d'*Azur, à la foi (ou bonne foi) en fasce, sur laquelle se repose un cœur enflammé : le tout surmonté d'une fleur de lys d'or, en chef.*

Les détails qui, dans l'ouvrage cité, accompagnent cette description, semblent indiquer que l'auteur n'émet pas une opinion isolée : « L'origine de ces armoiries, dit-il, n'est guère connue. La de-« vise : *Nihil nobis tollit tempus*, qui, dit-on, accompagnait l'écu, « n'a rien d'authentique. » — Et plus loin il ajoute : » La réputation « que s'étaient acquise les Sagiens lorsque César envoya P. Crassus « avec sa XIIIe légion pour prendre ses quartiers d'hiver dans leur « pays, comme *in pacatissimâ et quietissimâ parte ;* la douceur de « leur caractère remarquée par Robert Cenalis et Belleforest, chez « un peuple qui ne respirait que la guerre, et ce qu'a depuis répété

« Bry de la Clergerie dans son histoire du Perche : *Les Sagiens n'ont « jamais trempé dans les rébellions civiles, mais ont toujours suivi « fidèlement et courageusement la fortune de leurs rois ;* tous ces mo- « tifs contribuèrent nécessairement par la suite à leur faire concéder « les armoiries qu'on a retrouvées sur une ancienne lettre de jurande « d'un habitant de Séez, et dont on fit graver une empreinte. Ajou- « tons à cela cet antique et trivial dicton :

Les francs et loyaux Sagiens
Ont tous le cœur sur les mains.

« A l'égard de la devise : *Nihil nobis tollit tempus,* si elle n'est pas « authentique, elle n'en est pas moins rendue vraisemblable par la « conduite qu'ont tenue dans tous les temps les habitants du diocèse « de Séez... »

L'auteur paraît trop certain de l'authenticité des armoiries qu'il attribue à la ville de Séez, pour que nous n'adoptions pas nous-même sa description, de préférence à celles que nous avons empruntées à d'Hozier et à P. Delaplanche.

Dans l'*Armorial National*, la bonne foi, le cœur enflammé et la fleur de lys sont indiqués d'or.

Valognes (Manche).

D'azur au léopard d'or. (P. Delaplanche.)

D'azur à un lynx d'argent, passant, sous quatre épis de blé froment d'or, tigés et feuillés de même, et posés en pal, les deux du milieu, croisés en sautoir par le haut. (D'Hozier.)

D'azur, à un lynx courant, d'argent, accompagné de deux épis de blé, un à dextre, un à senestre, en pal, d'or, et surmonté de deux autres, en sautoir, de même. (Traversier.)

En 1700, Jean Oursel disait, à l'occasion de Valognes : « Il y a en cette ville de beaux esprits, de qui on fait le proverbe : *ils sont Italiens de Valongne*[1]... » Plus anciennement encore, nous retrouvons les traces de cette expression, très populaire en Normandie, dans

[1] *Les Beautés de la Normandie*, p. 249.

les triomphes de l'abbaye des Conards de Rouen[1], où il est fait mention de personnages « abillez à la mode des *Italiennes* de Vallongne, « montez sur beaux chevaux, et mulets, et hacquenées, et asnes, « ayant des escriteaux, devises et rébus... » Il serait fort possible que le lynx des armoiries fût une allusion à la finesse d'esprit reconnue à la population valognaise. En ce temps-là, d'ailleurs, les intelligences s'évertuaient à se mettre à la torture en l'honneur des rébus, des anagrammes et autres *subtiles inventions*, et cette circonstance peut servir à appuyer notre hypothèse.

Verneuil.

Arrondissement d'Evreux (Eure).

Très anciennement, si l'on en croit une tradition locale, les armes de Verneuil étaient :

De sinople, semé de fleurs de lys d'argent, chargé d'un lion d'or, passant de droite à gauche, et portant une couronne fleurdelysée, de même.

Au-dessus d'une des portes de Verneuil, détruite en 1754, se trouvait une plaque de marbre noir portant une inscription qui paraît faire allusion à ces armoiries, elle est ainsi conçue :

Pergivil impavidâ vernantia lilia fronte
Fert leo, Vernolii nobile stemma, soli;
Sic urbs nostra potens, nullo concussa pavore,
Indomitâ servat gallica sceptra fide.
Pacifica innocuo bellans per lilia passu
Tendit, regali victus odore, leo;
Martia regali sic urbs hæc munera vernans
Sancta saguntino lilia more colit.

S'il fallait en croire une notice sur Verneuil, imprimée dans le *Bulletin* de l'académie ébroïcienne, en 1834, « ces armes se voyaient, il « n'y a que peu de temps encore, sur un vitrail de l'église de la Ma- « deleine ; » mais M. d'Avannes détruit l'assertion de l'auteur. Sui-

[1] Facétie de la plus grande rareté, imprimée à Rouen, en 1587.

vant lui, les anciennes armoiries au champ de Sinople avaient été remplacées par celles-ci :

D'or, à un lion de gueules, passant de gauche à droite, chef cousu d'azur à trois fleurs de lys d'or :
et c'est ce dernier blason qu'il affirme avoir existé sur un vitrail de l'église de la Madeleine.

Quoi qu'il en soit, nous ne pensons pas que le lion fût *passant*; il devait être *debout* ou *combattant*. Le petit sceau du maire de Verneuil le représente en effet dans cette position.

Bien que la ville de Verneuil pût aisément justifier de ses armoiries reproduites sur le sceau dont nous venons de parler, il paraît qu'elle négligea de remplir cette formalité en 1696. Du moins, elles ne lui ont pas été conservées dans l'état dressé en exécution de l'édit du mois de novembre de cette année, et nous ne l'y voyons figurer qu'avec le blason suivant :

De gueules, à une fasce d'argent, chargée d'une bayonnette d'azur.

Verneuil se trouve au nombre des villes, qui, sous la restauration, demandèrent la sanction royale pour leurs armoiries. Par lettres patentes du 20 décembre 1816, elle a été autorisée à porter :

D'or, au lion rampant de gueules, surmonté d'un chef d'azur à trois fleurs de lys d'or; parti, d'azur à la fleur de lys d'or. (D'Avannes.)

Ce dernier blason a été formé de la réunion des deux écus qui existaient anciennement sur le grand sceau et sur le petit sceau du maire de Verneuil.

Nous devons la communication de ces deux sceaux à M. T. Bonnin

Vernon.

ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX (EURE.)

D'argent, à trois bottes de cresson de Sinople, deux et une; au chef d'azur, à trois fleurs de lys d'or. (P. Delaplanche.)

D'argent, aux trois bottes de cresson, de Sinople, liées d'or, dont deux en chef et une en pointe. (D'Avannes.)

A l'occasion des trois bottes de cresson, voici ce que nous lisons dans l'*Armorial* de M. Traversier « A l'époque de la guerre de cent « ans, Vernon . près de tomber aux mains des Anglais, fut sauvé par « l'arrivée d'un émissaire qui s'introduisit dans la place, déguisé en « paysan et portant une charge de légumes. On doit sans doute voir « dans cette particularité l'origine des armes de cette ville.»

Vire (Calvados.)

De gueules, à une flèche d'argent, posée en pal, la pointe en bas, acostée de deux tours de même, maçonnées et crénelées de sable. (D'Hozier.)

De gueules, à deux tours crenelées d'argent, et une flèche d'or entre deux, posée en pal, la pointe en bas. (P. Delaplanche.)

La carte du diocèse de Bayeux, par Petite (*Paris, Jollain*, 1675), donne, des armoiries de Vire, un dessin en tous points conforme à la description de d'Hozier.

Vire a été une des places les mieux fortifiées de la Normandie: les tours convenaient parfaitement à son blason. Quant à la flèche, c'est une allusion au nom de la ville. Dans le vieux langage, Vireton avait la signification de Flèche.

Armoiries *des* Comtés, Fiefs *et* Seigneuries.

Parmi les comtés, fiefs et seigneuries qui eurent des armoiries propres, nous citerons les suivants :

Comté d'Eu.

D'après Guy Coquille, historien du Nivernais : *un léopard d'or, en champ d'azur.*

D'après Ségoing : *d'azur, au lion d'or, l'escu billeté de même.*

Seigneurie de Caux.

En champ d'azur, deux léopards d'or.

Ch. de Bourgueville, qui nous fournit cette indication, a soin d'ajou-

ter qu'il en est ainsi : « pour la dignité du fief, qui est le chef du pays; « ce qui a toujours esté observé, qui est un privilège bien notable, et « de grande authorité et antiquité. » (*Rech. et antiquitez de la Neustrie.*)

Fief de Guivrai, a Montanel, (Manche.)

Suivant M. Desroches : *un serpent tenant un enfant par le milieu du corps.*

« On racontait à ce sujet, ajoute l'auteur de l'*histoire du Mont Saint-Michel,* (t. I, p. 162), qu'un Guyvray, archer de la garde d'un duc de Normandie, avait tué un serpent qui était sur le point de dévorer un de ses enfants, et qu'il avait été, pour recompense, gratifié de ces armes et de cette terre. »

Mais il est bien plus naturel de supposer que ces armoiries, qui se composent d'une *Guivre* (serpent héraldique dévorant un enfant), empruntent leur origine au nom même de ce fief : *Guivrai.*

Armoiries *des* Évêchés *et des* Chapitres.

Rouen.

En nous occupant des armoiries de la ville de Rouen, nous avons dit que l'agneau portant bannière formait primitivement le blason de l'église de cette même ville.

Bayeux.

Chapitre : *De gueules, à un Aigle à deux têtes, d'or.* (D'Hozier.)

Sur la carte du diocèse de Bayeux, par Petite (*Paris, Jollain,* 1675), l'aigle à deux têtes est *de sable*, et le champ est *d'argent.*

Avranches.

Evêché : *De gueules, à une croix d'or.* (D'Hozier.)

Chapitre : *De gueules, à un agneau pascal d'argent.* (D'Hozier.)

Evreux.

Chapitre : *D'azur, à une Notre-Dame d'argent, acostée de 2 fleurs de lys d'or, et appuyant ses pieds sur un croissant d'argent.* (D'Hozier.)

Toutes les verrières des chapelles de la nef de la cathédrale, du côté du midi, donnent ces armoiries. La vierge y est couronnée d'or et tient l'enfant Jésus dans ses bras.

Seez.

Evêché : Peut-être doit-on lui attribuer les armoiries aux figures de saint Gervais et saint Protais, indiquées pour la ville de Seez par P. Delaplanche.

Chapitre : *De gueules, à une épée d'argent et une palme d'or, passées en sautoir, accompagnées de quatre étoiles aussi d'or, une au chef, deux autres aux flancs et une en pointe.* (D'Hozier.)

Lisieux.

Evêché : *D'azur, à une crosse d'or, posée en pal, acostée de deux fleurs de lys de même.* (D'Hozier.)

Chapitre : *D'azur, à deux clefs d'argent, passées en sautoir, le haut des clefs d'or. accompagnées de quatre étoiles de même.* (D'Hozier.)

Saint Pierre était le patron du diocèse de Lisieux : de là les clefs du Chapitre. A la fin du XIIe siècle, Jourdain, évêque de Lisieux avait sur son sceau un évêque crossé et mitré, acosté de deux clefs. Foulques, son successeur, conservait, sur le sien, l'évêque crossé et mitré ; mais, aux deux clefs, il avait substitué d'un côté une étoile, et de l'autre un croissant.

Nous ferons remarquer qu'en 1399, le sceau des obligations de la vicomté de Lisieux portait deux clefs en sautoir, avec une crosse en pal brochant par dessus.

Coutances.

Evêché : Sur un des côtés de la vignette, placée au titre de la relation de l'entrée à Coutances de l'évêque Claude Auvry, figure un écusson portant *un agneau pascal, surmonté de deux fleurs de lys.* Ce doit être le blason de l'évêché.

Chapitre : Suivant l'abbé Le Canu (Hist. des Evêques de Coutances, p. 453) : *D'argent, au léopard de gueules.*— D'Hozier ajoute un *chef d'azur à trois fleurs de lys d'or*, et l'abbé Pitton-Desprez (Etrennes Coutançaises), un *chef brisé de France.*

Armoiries *des* Abbaïes.

Abbaïe d'Almenesches.

D'azur, à une Notre-Dame d'argent. (D'Hozier.)

Abbaïe d'Ardenne.

De gueules, à une crosse d'argent, acostée de deux fleurs de lys d'or. (D'Hozier.)

M. Raymond Bordeaux, de son côté, donne les détails suivants : « On trouve à la bibliothèque de la ville de Caen les armoiries de « l'abbaye d'Ardenne coloriées sur le frontispice d'un cartulaire. Elles « sont : *Parties; au premier, d'un demi écusson de France; au « deuxième, d'azur à la vierge d'or, debout, tenant son fils sur un « bras et de l'autre un rameau.* »

Abbaïe d'Aulnai.

Facé de gueules et d'or, de six pièces, chargé de quinze besans et de quinze tourteaux de l'un et de l'autre. (D'Hozier.)

Abbaïe de Barberi.

De gueules, semé de glands d'or. (D'Hozier.)

Abbaïe du Bec-Hellouin.

De gueules, semé de fleurs de lys d'argent. (D'Hozier.)

Abbaïe de Belle-Etoile.

Parti; au premier, d'azur, à un lion d'or, lampassé et armé de gueules, et regardant une étoile d'or, posée en canton dextre du chef; au deuxième, aussi d'azur, à une vierge de carnation, tenant son enfant Jésus, de même, l'un et l'autre vêtus d'or et entourés de dix étoiles de même, posées en orle. (D'Hozier.)

Au XII[e] siècle, le sceau de l'abbé de Belle Etoile portait un bras

gauche tenant une crosse, avec une étoile à côté de la crosse. (V. *Mém. de la soc. des antiquaires de Normandie*, pl. XI de l'atlas, année 1834).

Abbaïe de Bellosanne.

D'azur, à trois fleurs de lys d'or, 2 et 1. (D'Hozier.)

Abbaïe de Bernay.

Echiqueté d'or et d'azur, au franc quartier d'hermines.

Telles sont les armoiries que M. Aug. Le Prevost attribue à l'abbaïe de Bernay, et il ajoute : « L'abbaye de Bernay avait pris, suivant un usage assez habituel, les armes de la maison de Bretagne, en mémoire de sa fondatrice Judith. Il est facile de voir que cette adoption eût lieu vers le XIIIe siècle, puisque l'écusson qu'elle emprunta est celui des ducs de la maison de Dreux, qui ne fut en usage que depuis 1213 jusqu'en 1318, époque où Jean III le quitta pour y substituer les hermines sans nombre. On voit encore cet écusson dans la nef de l'abbaye de Bernay. » (*Mem. sur quelq. monuments du département de l'Eure.*)

Il paraît qu'on ne fit pas connaître ces armoiries à M. D'Hozier ; aussi donna-t-il les suivantes à l'abbaïe : *D'azur, à une Notre-Dame, tenant son enfant Jésus, d'or.*

Abbaïe de la Blanche.

D'azur, à une Notre-Dame, tenant sur son bras senestre l'enfant Jésus, d'or, et ayant en sa main dextre une rose d'argent, tigée et feuillée de même. (D'Hozier.)

Abbaïe de Blanche-Lande.

D'argent, à un soleil de gueules. (D'Hozier.)

Abbaïe de Bon-Port.

Parti ; au premier, d'azur, semé de fleurs de lys d'or; au deuxième, de gueules, à trois léopards d'or, l'un sur l'autre. (D'Hozier.)

Abbaïe de Cerisi.

D'argent, à un cerisier de Sinople, fruité de gueules. (D'Hozier.)

Abbaïe de la Chaise-Dieu

D'azur, à une annonciation de la vierge par l'ange Gabriel, d'or, accompagnée en pointe d'un écusson d'or, chargé d'un aigle de sable. (D'Hozier.)

Abbaïe de Cordillon.

D'azur, à une bordure d'or, parti d'argent écartelé de sable. (D'Hozier.)

Abbaïe de Cormeilles.

De gueules, à un cerf passant, d'or, l'extremité des pieds d'azur. (D'Hozier.)

Abbaïe de Corneville.

Ecartelé ; au premier et au quatrième, d'argent, à un chevron de sable, accompagné de trois merlettes de même ; au deuxième et troisième, d'argent, à un lion de gueules, et une bordure de même, chargée de sept étoiles de huit raies, chacune d'or.

A ces armoiries qui sont pour l'abbaïe, d'Hozier ajoute les suivantes, pour le couvent des religieux chanoines de l'abbaïe de Corneville :

De sable, à un lion d'argent, tenant de ses pattes une crosse d'or, en pal.

Abbaïe d'Essai.

Un Saint-Augustin, vêtu pontificalement, tenant, de sa main dextre, un cœur enflammé, et, de sa gauche, une crosse. (D'Hozier.)

Abbaïe d'Eu.

D'azur, à une Notre-Dame, entourée d'un chapelet et cantonnée de quatre cœurs enflammés, le tout d'argent. (D'Hozier.)

Abbaïe d'Exmes.

D'azur, à deux crosses d'argent, posées en pal et adossées. (D'Hozier.)

Abbaïe de Fécamp.

Nous citons M. Le Roux de Lincy (*Essai sur l'abbaïe de Fécamp*) : « Les armes de l'abbaye, dans les derniers temps, se composaient de deux écus accolés, réunis par la couronne royale, et surmontés de la mitre et de la crosse Sur l'un des écussons étaient trois mitres, pour rappeler, sans doute, les trois abbayes de Bernay, de Sainte-Berthe-de-Blangy (dans le Boulonnais), et celle de Saint-Taurin d'Évreux, qui dépendaient des abbés de Fécamp ; sur l'autre, portant le mot PAX, on remarquait une fleur de lys en tête, et, en pointe, les trois clous de la passion, le tout orlé d'une couronne d'épines, en mémoire du précieux sang[1]. »

D'Hozier a beaucoup ajouté à ces armoiries et les donne ainsi :

D'azur, semé de fleurs de lys d'or, à une sainte Trinité dans un tronc ou niche, d'or, doublée de sinople, le Père éternel de carnation, assis, vestu d'une chape pluviale d'or, la tête couverte d'une thiare, de même, chargé sur la poitrine d'un Saint-Esprit en forme de colombe d'argent, et tenant une croix de sable sur laquelle est attaché le Fils, de carnation, couvert d'argent, et au-dessous, deux écussons. l'un à dextre, d'argent, semé de branches d'arbre, de sinople, en pal, et trois mitres d'or, brochantes sur le tout, posées deux et une; l'autre écusson, à senestre, de gueules, chargé de deux léopards d'or; et le grand écusson avec une bordure d'azur, chargée de fleurs de lys d'or, les tiges apointés vers le milieu.

L'armorial de d'Hozier donne encore la description suivante pour le blason du « *couvent des Religieux* » : *D'argent à six branches de laurier de sinople, les tiges passées en sautoir, et trois mitres d'or, doublées de gueules, brochantes sur le tout, deux en chef et une en pointe.*

Abbaïe de Fontaine-Guérard.

D'argent, à deux fasces de gueules. (D'Hozier.)

Abbaïe de Fontenai.

D'or, parti de sable, à quatres fasces de l'un et de l'autre.

[1] On croit conserver à Fécamp la relique du précieux sang. (Au reste, ces dernières armoiries ne sont pas particulières à l'abbaye de Fécamp ; ce sont celles de la Congrégation de saint Maur.)

ABBAÏE DE FOUCARMONT.

D'azur, à une fasce en devise haussée, d'argent, surmontée d'un croissant de même, acosté de deux étoiles d'or, et accompagnée, en pointe, d'une tuile, aussi d'or (D'Hozier.)

ABBAÏE DE GOMER-FONTAINE.

D'azur, à une crosse d'or, acostée des deux lettres G et F, de même. (D'Hozier.)

ABBAÏE DE GOUFFERN.

De gueules, à deux fasces d'or, écartelé d'azur, à un sautoir d'or.

ABBAÏE DE GRESTAIN.

D'azur, à trois fleurs de lys d'or, deux et une. (D'Hozier.)

ABBAÏE DE JUMIÉGES.

D'azur, à la croix d'or, cantonnée de quatre clefs d'argent.

Ces armoiries se trouvent gravées en tête de l'histoire de l'abbaïe de Jumiéges, par C.-A Deshayes. En outre, l'écu y est surmonté de la couronne royale, au-dessus de laquelle, sur les côtés, se voient une mitre et une crosse.

ABBAÏE DE LESSAI.

De sable, à une essette d'or. (D'Hozier.)

ABBAÏE DE L'ISLE-DIEU.

D'azur, à une croix fleurdelysée, d'or. (D'Hozier.)

Au commencement du XVIe siècle, l'abbaye de l'Isle-Dieu avait une crosse dans ses armoiries. Le manuscrit relatif aux fontaines de Rouen, parle de celle de la Crosse, située « au coin de la maison où « pend pour enseigne la crosse appartenant aux religieux de N.-D. « de l'Isle-Dieu »

ABBAÏE DE LONGUES.

De..., à trois trèffles de gueules, en chef, et trois tourteaux, de même, en pointe, rangés en fasce. (D'Hozier.)

ABBAÏE DE LONLAI.

De sable, à un loup d'argent. (D'Hozier.)

Abbaïe de Lucerne.

D'azur, à une Notre-Dame d'argent. (D'Hozier.)

Abbaïe de Lyre.

Ecartelé; au premier et quatrième, de gueules, à une rose d'hermines; au deuxième et troisième, de gueules, à cinq fusées d'or, trois et deux; et, sur le tout, d'azur, à une lyre ou harpe, d'or. (D'Hozier.)

Abbaïe de Marcheroux.

De gueules, à une Notre-Dame d'argent. (D'Hozier.)

Abbaïe de Mont-Dée.

D'azur, à une marmite d'argent. (D'Hozier.)

Abbaïe de Montabourg.

D'or, à une croix ancrée de sable. (D'Hozier.)

Abbaïe de Montivilliers.

De gueules, à une crosse d'or, sur une montagne d'argent. (D'Hozier.)

Abbaïe de Mont-Morel.

D'argent, à une croix de sable, cantonnée de quatre têtes de more, aussi de sable. (D'Hozier.)

Abbaïe du Mont Saint-Michel.

D'azur, à un Saint-Michel d'or, sur une montagne d'argent. (D'Hozier.)

Abbaïe du Neubourg.

D'or, au créquier de gueules. (D'Hozier.)

Abbaïe de Notre-Dame du Voeu, a Cherbourg.

D'argent, à un chef de gueules, chargé d'une croix d'or. (D'Hozier.)

Abbaïe de Saint-Amand.

D'argent, à une croix racourcie, de gueules, enfermée dans une couronne d'épines, de Sinople. (D'Hozier.)

Abbaïe de Saint-Etienne, a Caen.

On conserve, dans les archives départementales du Calvados, parmi les pièces relatives à l'abbaye de Saint-Etienne, un brevet des armes de ce monastère, délivré par M. D'Hozier, le 20 septembre 1697. D'après ce document, elles portaient :

Deux lions léopardés [d'or] *sur un fond de gueules.*

« On voyait encore récemment, dit M. Raymond Bordeaux [1], des « poteaux ainsi armoriés dans un jardin de la rue Bicoquet; ils « avaient servi autrefois à marquer les limites de la juridiction de « l'abbaye, dont le blason parait, au reste, avoir varié, car le manus- « crit de Baillehache [2] nous dit, au contraire, que les armes de monas- « tère étaient :

« *Un escu party d'Angleterre et de Normandie, sçavoir : au premier,* « *de gueules, à 3 demi-léopards d'or, armez et languez d'azur; et au* « *deuxième, de gueules, à 2 demi-léopards au train de derrière, d'or,* « *armez d'azur.*

Ce manuscrit ajoute : « le sceau d'icelle abbaye est maintenant un « portraict de Saint-Etienne et de deux bourreaux qui le lapident »

Un plan de cette abbaye (1684) porte, en tête, deux écus accolés l'un aux deux léopards, et le second est formé d'une couronne d'épines, le mot *Pax* au milieu, une fleur de lys en tête, et les trois clous de la passion en pointe. Le tout surmonté d'une couronne portant, à droite, une mitre, à gauche, une crosse. (Armoiries de la Congrégation de saint Maur.)

Abbaïe de Saint-Evroult.

Burelé d'or et d'azur de 10 pièces, à l'escarboucle à huit rays, fleurdelysée, d'or, brochant sur le tout. (D'Hozier.)

[1] *Etudes héraldiques sur les anc. monum. de Caen;* p. 27.

[2] *Mém. hist. sur l'abbaye de Saint-Etienne,* ms. de la biblitohèque de Caen.

Abbaïe de Saint-Desir, a Lisieux.

De gueules, à 2 léopards d'or, l'un sur l'autre. (D'Hozier.)

Abbaïe de Saint-Georges de Bocherville.

D'azur, à un Saint-Georges de carnation, armé de toutes pièces, d'argent, monté sur un cheval de même, et perçant de sa demi-pique la gueule d'un dragon d'or, lampassé de gueules, le tout sur une terrasse de sinople. (d'Hozier.)

Abbaïe de Saint-Jean de Falaise.

De gueules, à un agneau pascal, la tête contournée, d'argent, la banderolle d'or, à une fleur de lys de même, au canton dextre du chef. (D'Hozier.)

Abbaïe de Saint-Martin de Seez.

« Les armes de cette maison étaient celles de l'apanage d'Alençon, dont elle relevait, c'est-à-dire : *de France, à la bordure de gueules, chargée de huit besants d'argent.* (Rech. sur la ville et le diocèse de Seez, p. 55.)

Abbaïe de Saint-Ouen, a Rouen.

Un petit benitier, placé dans le massif d'un pilier de l'église Saint-Ouen de Rouen, près du portail des Marmousets, porte des armoiries qui sont :

Trois fleurs de lys, en champ d'azur.

Une clé et une épée (emblèmes de saint Pierre et de saint Paul) sont passées en sautoir derrière l'écu, qui est surmonté d'une crosse posée en pal.

Ce sont les armoiries de l'abbaye de Saint-Ouen, sculptées au XIVe siècle.

Une note de la *Chronique des abbés de Saint-Ouen* (Rouen 1840), les reproduit avec l'addition d'une mître : « l'écu, y est-il dit, est accolé d'une crosse en pal, d'une épée en barre, et d'une clef en bande ; il est timbré d'une mitre posée à droite de la crosse. »

Quant à d'Hozier, voici la description qu'il en donne :

D'or, à un saint évêque de carnation, vestu d'une aube d'argent et d'une chape d'azur, enrichie d'or ; sa teste couverte d'une mître ; donnant la bénédiction de sa main dextre, et, de sa sénestre, tenant

une croix d'archevêque, d'or; et, aux pieds du saint, un écusson d'azur, chargé de trois fleurs de lys d'or, deux et une.

Abbaïe de Saint-Pierre, a Préaux.

Lozangé d'or et d'azur (D'Hozier.)

Abbaïe de Saint-Pierre-sur-Dive.

D'azur, à trois fleurs de lys d'or, deux et une, et un lambel de trois pendants, de gueules, en chef, chacun chargé d'une tour d'or. (D'Hozier.)

Abbaïe de Saint-Sauveur-lès-Évreux.

D'azur, semé de fleurs de lys d'or, à une image de la Sainte-Trinité, d'argent. (D'Hozier.)

Abbaïe de Saint-Sever.

D'azur, à trois gerbes d'or, deux et une. (D'Hozier.)

Abbaïe de Saint-Taurin, a Évreux.

Pour « le couvent des religieux de l'abbaye de Saint-Taurin, » d'Hozier donne les armoiries suivantes: *D'azur, à une crosse d'or en pal, acostée de deux lettres S et T, de même.*

Abbaïe de Sainte-Trinité, à Caen.

D'azur, à une Sainte-Trinité d'or, accompagnée de quatre fleurs de lys de même, posées aux quatre cantons de l'écu. (D'Hozier.) Nous devons ajouter la note suivante, extraite, par M. Raymond Bordeaux, du Manuscrit des abbesses, p. 10 : « Les armes de cette abbaye sont « composées d'un écu tiercé des écus d'Angleterre, de Normandie et « de Flandres. Le premier : *de gueules, à 3 léopards d'or, armés et « lampassés d'azur;* le second : *de gueules, à deux demi-léopards, au « train de derrière, d'or, armés d'azur;* et le troisième : *d'or, au lion « de sable, armé et lampassé de gueules, brisé d'une crosse d'or périe, « en pal.* »

Abbaïe de Saint-Wandrille.

D'azur, à trois fleurs de lys d'or, deux et une. (D'Hozier.)

Abbaïe de Savigni.

D'or, à un rameau d'olivier, de sinople, mouvant de la pointe de l'écu, et une S majuscule, de même, entrelacée avec la tige au-dessous des branches. (D'Hozier)

Abbaïe de Silli.

D'azur, à trois fleurs de lys d'or, deux et une, et une bordure cousue de gueules, chargée de huit besans d'argent. (D'Hozier.)

Ces armoiries sont d'*Alençon*.

Abbaïe de Torigni.

De gueules à un bénitier d'argent. (D'Hozier.)

Abbaïe de la Trappe.

D'argent, à une crosse de sable, acostée des lettres S et B de même. (D'Hozier.)

Abbaïe du Trésor.

D'azur, à une croix d'or, cantonnée de quatre besans de même. (D'Hozier.)

Abbaïe de Troarn.

D'azur, à trois fleurs de lys d'or, mal ordonnées, et une bordure de gueules, chargée de huit besans d'argent. (D'Hozier.)

Abbaïe du Valace.

Mi-parti; au premier, de gueules, à trois demi-léopards d'or l'un sur l'autre, mouvants de la partition; au deuxième, d'or, à un aigle de sable, couronné de même, mouvant aussi de la partition. (D'Hozier.)

Abbaïe du Val-Dieu.

D'azur, à une Notre-Dame d'or. (D'Hozier.)

Abbaïe de Villers-Canivet.

D'azur, à une Notre-Dame qui tient son Enfant Jésus de la main droite, et un rameau de lys de la gauche, couronnée d'une couronne

à l'antique, le tout d'or, et accostée de deux fleurs de lys, de même. (D'Hozier.)

Armoiries *des* Prieurés.

Il serait impossible de recueillir les armoiries de tous les prieurés qui ont existé en Normande ; mais, pût-on en réunir une collection complète, il resterait toujours fort douteux, qu'elle présentât assez d'intérêt pour être publiée. Les armoriaux manuscrits de la Bibliothèque nationale en mentionnent un assez grand nombre. Nous nous bornerons à en extraire les suivantes :

Prieuré de Saint-Lô, a Rouen.

D'or, à un léopard de gueules, et un chef endenté d'azur, chargé de trois fleurs de lys d'or, et de deux demi-deniers d'or.

Prieuré de Notre-Dame-du-Pré.

Parti; au premier de gueules, semé de fleurs de lys d'argent; et, au deuxième, aussi de gueules, à trois léopards d'or, l'un sur l'autre,

Prieuré des Deux-Amants.

D'or, à trois mains senestres, apaumées, de gueules, deux et une.

Prieuré du Parc de Harcourt.

De gueules, à deux fasces d'or, semées de croix de Lorraine, de sinople, et accompagnées de trois coquilles d'argent rangées en chef.

Prieuré du Bourg-Achard.

D'azur, à un bâton écoté d'or, posé en bande, tenu par une main d'argent, vêtue d'or, mouvante en barre de l'angle senestre du chef.

Prieuré de Saint-Jean-d'Asnières.

D'azur, à un saint Jean-Baptiste d'or, avec son agneau d'argent.

PRIEURÉ DE NOTRE-DAME-SUR-L'EAU, A DOMFRONT.

D'azur, à une chapelle d'argent.

Nous y ajouterons les deux descriptions suivantes empruntées, la première à Farin (*Histoire de Rouen*), et la deuxième à M. R. Bordeaux (*Etudes héraldiques sur les monuments de Caen.*) :

PRIEURÉ DE L'HÔTEL-DIEU DE ROUEN.

D'azur, à trois boites d'or, au chef d'argent, chargé de trois croix de gueules ; l'écusson adossé d'un bâton prieural.

PRIEURÉ DE L'HÔTEL-DIEU DE CAEN.

Coupé d'azur et de gueules à trois fleurs de lys d'or ; la fleur de lys en pointe accostée de deux béquilles d'or.

ARMOIRIES *des* Communautés religieuses.

Nous avons dit que les armoiries des communautés religieuses diffèrent essentiellement, pour les détails, du blason véritable. Pour en fournir la preuve, il nous suffira d'emprunter, aux armoriaux de la Bibliothèque nationale, les trois descriptions suivantes :

RELIGIEUSES DE LA VISITATION, A ALENÇON : *D'or, à un cœur de gueules, percé de deux flèches d'or, empennées d'argent, passées en sautoir au travers du cœur, qui est chargé d'un nom de Jésus et de Marie, d'or, et à une croix de sable, au pied fiché dans l'oreille du cœur ; le tout enfermé dans une couronne d'épines de sinople, ensanglantée de gueules.*

BÉNÉDICTINES, A DOMFRONT : *D'argent, à un saint Benoît de carnation, vêtu de l'habit de son ordre, de sable, et tenant une crosse d'or.*

MISSIONNAIRES, A DOMFRONT : *D'argent, à un nom de Jésus, de sable.*

Armoiries *des* Cours *et* Tribunaux.

Ce ne serait pas trop d'une notice particulière, si nous voulions nous appesantir sur ce qui concerne les sceaux et les armoiries des cours et tribunaux de la province de Normandie, mais nous ne devons pas perdre de vue qu'il n'est question ici que d'une simple note, et nous nous bornerons à transcrire quelques armoiries, tirées de l'état dressé en vertu de l'édit du mois de novembre 1696.

Voici ce que nous trouvons pour le parlement de Rouen :

D'azur à un mouton passant d'or, et trois roses de même, rangées en chef.

Pour les tribunaux inférieurs, tant royaux que seigneuriaux, nous citons au hasard, et nous prenons ceux de la ville de Domfront.

Bailliage : *D'azur, à trois tours d'or, posées deux et une, et une fleur de lys en cœur.*

Vicomté : *D'azur, à trois fleurs de lys d'or.*

Maitrise des eaux et forets : *D'argent, à une forêt de Sinople.*

Election : *D'azur, à trois tours d'or rangées, chacune surmontée d'une fleur de lys, de même.*

Traites foraines : *D'azur, à trois fleurs de lys d'or, deux et une, et une tour de même, posée en cœur.*

Officialité : *D'azur, à une crosse d'or, cantonnée de quatre fleurs de lys, de même.*

Armoiries *des* Corporations d'Arts et Métiers.

Nous ne pouvions nous dispenser de donner un *spécimen* des armoiries des corporations d'arts et métiers. Nous empruntons donc aux armoriaux déjà cités les détails qu'ils ont enregistrés pour les corporations de la ville de Pont-Audemer. Il existe quelques lacunes dans la liste ; mais elle contient trente descriptions, et il nous a semblé que ce devait être assez pour faire apprécier cette partie du blason. Nous suivons l'ordre alphabétique :

Apothicaires : *De sable, à une spatule d'argent en pal, acostée de deux boites couvertes, d'or.*

Batiers : *D'azur, à un saint Eloi. évêque, crossé et mitré.*

Bouchers : *De gueules, à un couperet d'argent, emmanché d'or, posé en fasce.*

Boulangers : *D'or, à une pelle de four, de gueules, posée en pal, chargée de trois pains d'argent.*

Chandeliers : *D'azur, à une chaudière d'or, accompagnée en chef de deux paquets de chandelles, d'argent.*

Charpentiers : *D'azur, à une hache ou coignée d'argent et une équerre d'or, passées en sautoir.*

Chirurgiens : *De gueules, à un Saint-Cosme d'or, tenant à sa main droite une spatule d'argent.*

Cordonniers : *De gueules, à un couteau à pied d'àrgent, le manche d'or.*

Corroyeurs : *D'azur, à un Saint-Simon, apôtre, tenant à sa main droite un couteau d'argent.*

Couvreurs : *D'azur, à une échelle d'or, posée en pal, acostée de deux truelles d'argent.*

Drapiers (*Marchands*) : *De gueules, à une aune d'argent, marquée de sable, posée en bande.*

Droguistes : *D'argent, à trois pains de sucre dans leurs papiers d'azur, liés d'or, posés en pal, deux et un.*

Ecrivains : *De sable, à trois mains de carnation, tenant chacune une plume à écrire, d'argent, posées deux et une.*

Estaimiers : *D'azur, à une Notre-Dame d'argent.*

Feronniers : *D'argent, à une autruche de gueules, tenant en son bec un fer de cheval, de même.*

Grains (*Vendeurs de*) : *D'argent à trois boisseaux de gueules, deux et un.*

Marêchaux : *D'argent, à une butte de sable posée en pal, acostée de deux fers de cheval, de gueules.*

Megissiers : *D'azur, à une toison d'argent, étendue et posée en pal*

Menuisiers : *D'azur, à un rabot d'or, posé en fasce.*

Merciers : *D'azur, à une balance d'or, accompagnée, en pointe, d'un marc, de même.*

Meuniers : *De gueules, à un Saint-Martin, vêtu en évêque, crossé et mitré, d'or, tenant, en sa main dextre, un moulin à vent, de même.*

Patissiers : *D'argent, à une pelle de four de gueules, posée en pal, acostée de deux pâtés, de même.*

Savetiers : *De sable, à un tranchet d'argent, posé en pal.*

Serruriers. *De sable, à une clef d'argent, posée en pal.*

Tailleurs. (*Marchands*) *D'azur, à des ciseaux d'or, ouverts en sautoir.*

Tanneurs : *De sable, à deux couteaux de tanneur. d'argent, emmanchés d'or, passés en sautoir.*

Teinturiers : *D'azur, à un Saint-Maurice, d'or, sur un cheval d'argent.*

Toiliers : *De sinople, à trois fasces d'argent.*

Vinaigriers. *D'argent, à une brouette de gueules, sur laquelle il y a un baril de sable.*

Vitriers : *Coupé ; au premier, lozangé d'argent et d'azur, et au deuxième, d'or, à un marteau de sable.*



EXTRAIT

DE LA REVUE DE ROUEN ET DE NORMANDIE.

— Septembre, Octobre, Novembre et Décembre 1849. —



ROUEN. — IMP. DE A. PERON.



